

SDDL P 63

SCHÉMA
DÉPARTEMENTAL
DE DÉVELOPPEMENT
DU LOISIR PÊCHE
DU PUY-DE-DÔME
2023-2027



La Fédération du Puy-de-Dôme remercie toute l'équipe salariée, ainsi que ses administrateurs pour l'écriture du document.

LE MOT DU PRÉSIDENT



RÉDACTION

Luc BORTOLI
Oriane SOUCHAL
Yaël VILLEMOT

CONTRIBUTION

Lilian BONNAFOUX
Nouari BOULEMKHALI
Candice CHASSERY
François DESMOLLES
Jacques FAUCHER
Guy GODET
Christophe MONIER
Alain TARRASON

PHOTOGRAPHIES

Tristan BENMAHMOUD
Luc BORTOLI
Jules FILLIAT
Christophe MONIER
Marvin RAYNAUD
Oriane SOUCHAL
Yaël VILLEMOT

Le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDL) est la déclinaison à l'échelle d'une Fédération du Schéma National de Développement du Loisir Pêche (SNDLP) élaboré par la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF).

Au-delà de cet aspect institutionnel, cet outil, adossé aux actions du PDPG (Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles), fait partie des obligations légales qui découlent des statuts de nos structures définissant nos missions d'intérêt général. Il alimentera, tout comme le PDPG, les actions à mener qui seront inscrites dans les Plans de Gestion Piscicole (PGP) de chaque APPMA, déjà abordés lors de notre dernière AG des Présidents et Délégués le 21/10/2023. Ce travail réalisé par les pôles Technique et Développement de la Fédération du Puy-de-Dôme pour la Pêche et Protection du Milieu Aquatique, (sous l'égide d'Alain TARRASON et Jacques FAUCHER administrateurs Fédéraux), sera mis en place en concertation avec les AAPPMA afin de définir la stratégie de développement Piscicole et Halieutique et les actions associées au renforcement de la Pêche de Loisir.

La pêche en Auvergne est déjà une activité touristique importante qui participe au soutien économique de nos territoires, riche de nos paysages volcaniques et d'un réseau hydrographique diversifié. Le Puy-de-Dôme offre aux nombreux/ses Pêcheurs (20 000 cartes par an) des parcours attractifs et adaptés aux pratiques de chacun/e.

**Un rappel,
le poids économique de la pêche en FRANCE
représente + de 2 Milliards d'euros !**

L'évolution et la nécessaire adaptation de notre patrimoine aquatique aux changements climatiques, placent la pratique de la pêche comme une activité de pleine nature, porteuse de valeurs respectueuses de l'environnement et du poisson contribuant ainsi à une meilleure offre halieutique. Il nous faut donc poursuivre nos efforts et dynamiser notre loisir Pêche. La Fédération avec les AAPPMA de notre Département, composantes de la gestion des milieux, seront par essence des acteurs précieux d'un développement durable de l'activité Pêche au sein de notre territoire. Nous devons également compter sur nos partenaires historiques et habituels, comme le Département, la Région, les Agences de l'eau, EDF...

Il conviendra également de faire connaître nos actions et notre structure auprès du plus grand nombre et plus particulièrement d'élus, pour que demain le Puy-de-Dôme reste une destination touristique reconnue pour la pratique de la Pêche dans un environnement respecté et préservé. Merci à tous, celles et ceux qui ont participé à cette réalisation (Administrateurs et Personnels). Il nous appartient collectivement de faire vivre et réussir ce SDDL.

Halieutiquement Vôtre



SOMMAIRE

	INTRODUCTION	5
	LE LOISIR PÊCHE EN FRANCE	6
	La gestion de la pêche en France.....	7
	La vision de la pêche en France.....	10
	Le poids économique de la pêche en France.....	10
	LA DÉMARCHE SDDL	11
	LA MÉTHODOLOGIE DU SDDL 63	12
	CONTEXTUALISATION DU SDDL	13
	CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE	14
	CONTEXTE NATUREL	14
	CONTEXTE HALIEUTIQUE	17
	Évolution des cartes de pêche entre 2019 et 2023.....	17
	Consultation des pêcheurs à travers un questionnaire.....	18
	CONTEXTE ADMINISTRATIF	19
	PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	22
	LA STRUCTURATION DE LA PÊCHE DANS LE 63	23
	LES PARCOURS	24
	Les parcours « no kill ».....	24
	Les parcours halieutiques.....	24
	Les parcours carpe de nuit.....	25
	Les options en lac.....	26
	Parcours float tube.....	27
	Parcours labellisés.....	27
	LES FORMATIONS	28
	Les guidages gratuits.....	28
	Les Ateliers Pêche Nature (APN).....	28
	Les Ateliers Pêche Adultes.....	28
	La Fête de la pêche.....	29
	Les journées « Portes ouvertes ».....	29
	Les guides de pêche partenaire du département.....	30
	TOURISME, COMMUNICATION ET CONTRÔLE	31
	Les hébergements pêche.....	31
	Partenariat avec les Offices de Tourisme (OT).....	31
	Les dépositaires cartes de pêche.....	31
	La revue départementale.....	31
	Le site internet.....	32
	Les réseaux sociaux.....	32
	La garderie.....	32
	Les missions de prévention, de communications puis de répression.....	32
	Les gardes-pêche particuliers fédéraux bénévoles GPPFB.....	32
	DIAGNOSTIC ET PLAN D'ACTION	33
	COÛT PAR AXE POUR LES 5 ANS	34
	LES ACTIONS	35
	Glossaire.....	70
	ANNEXES	71
	ANNEXE 1 - Tableau de l'ensemble des plans d'eau du Puy-de-Dôme.....	Encart
	ANNEXE 2 - Synthèse des réponses aux questionnaires.....	72

INTRODUCTION

La pêche, telle qu'on la pratique aujourd'hui, n'est plus du tout celle d'autrefois !



LE LOISIR PÊCHE EN FRANCE



L'image « vieillotte et ennuyeuse » du pêcheur contemplatif et un peu trop patient a fait place à une activité dynamique et moderne où le matériel technique et électronique occupe une place de choix.

À l'origine, activité de survie destinée à se nourrir, la pêche a suivi l'évolution de la société et est devenue, au fil des années, une activité de loisir hyper connectée - **ex : le « #peche » est utilisé plus de 4 milliards de fois sur le réseau social Tik Tok et est même reconnu comme un sport pour certains pratiquants.**

Le loisir pêche possède de multiples atouts :

► Il permet de connecter les personnes avec leur environnement. En effet, l'activité pêche se pratique en général en pleine nature, en forêt, en montagne... Depuis quelques années, le « street fishing » littéralement « pêche de rue » se développe et les parcours urbains deviennent de plus en plus fréquentés.

► La pêche permet également de sensibiliser les personnes aux pollutions subies par les milieux aquatiques, ainsi qu'aux bonnes habitudes et attitudes à adopter pour protéger ces derniers.

► Après la pandémie du COVID-19, et notamment juste après le confinement, les personnes se sont rapprochées de la nature. Un besoin de sortir, de profiter des activités en extérieur et de (re)découvrir l'ensemble des milieux naturels présents dans l'hexagone s'est fait ressentir. L'augmentation de la vente des cartes de pêche au niveau national, induite par ce retour à la nature, s'est également fait ressentir dans le département.

► La pêche permet la pratique d'une activité physique, mais aussi mentale. En effet, l'augmentation de la sédentarisation au travail, couplé au stress du monde moderne, fait que les personnes sont tout le temps concentrées dans leurs missions et n'ont pas le temps de pratiquer une activité physique. Cela peut se ressentir sur l'efficacité dans leur travail, leur moral et leur santé.

► La pêche est une activité saine qui permet de se déconnecter du monde, de se ressourcer au sein de la nature, de profiter du calme de cette dernière tout en arpentant les sentiers, traversant les courants et escaladant les rochers. Certaines pratiques, comme la pêche itinérante ou en float tube, nécessitent une bonne condition physique, car généralement les coins les plus préservés se trouvent loin des sentiers battus. Les déplacements réalisés lors de certaines pratiques de pêche permettent de parcourir de plus ou moins longues distances et de découvrir des lieux insolites et atypiques dans son département, dans la France entière, mais aussi dans de nombreux pays pour les plus aventuriers.

► Cette activité ludique est aussi un moyen de tisser de nouveaux liens sociaux ou de resserrer ceux déjà existants, et ce pour toutes les catégories socioprofessionnelles. La notion de partage est essentielle pour certains pratiquants.

Que ce soit pour les petits ou pour les grands, pour un jour ou toute une vie, la pêche est une activité ouverte à tous et praticable à tous les niveaux.



LA GESTION DE LA PÊCHE EN FRANCE

Activité de pleine nature, s'exerçant sur des ressources naturelles communes, le législateur a pris le soin de définir, au travers du Code de l'Environnement, l'ensemble de la réglementation nécessaire à l'organisation de la pratique. Ainsi la préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole sont reconnues d'intérêt général et impliquent une gestion équilibrée des ressources piscicoles dont la pêche, activité à caractère social et économique, constitue le principal élément.

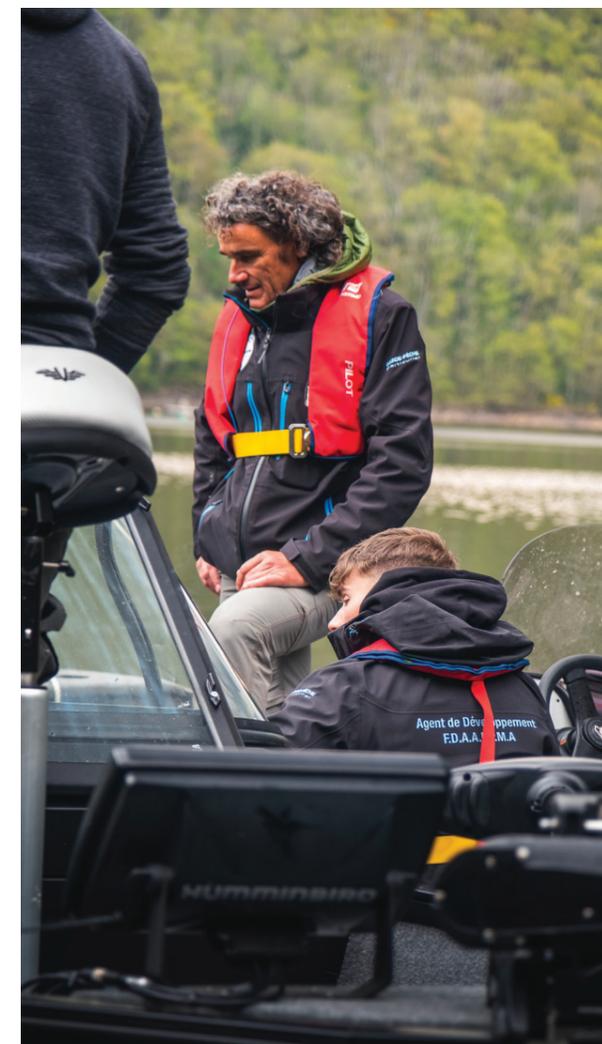
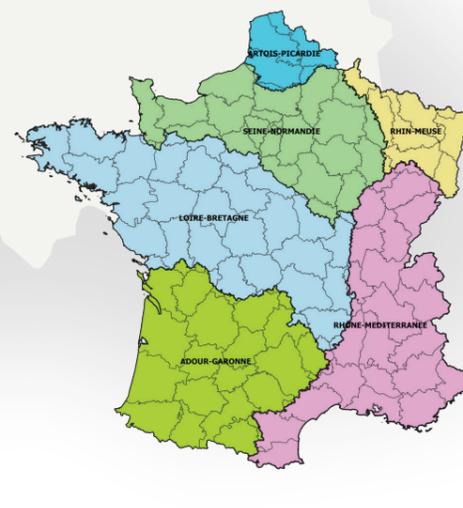
L'organisation des **SAPL (Structures Associatives de la Pêche de Loisir)** est ainsi cadrée par l'État.

Elle se décline selon la hiérarchie suivante (fig. p 9) :

La **FNPF (Fédération Nationale de la Pêche en France)** représente et coordonne l'action de toutes les fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique. Elle permet de protéger le patrimoine piscicole et de promouvoir le loisir pêche en France.

Les **unions de bassins** hydrographiques sont un soutien pour les fédérations et les associations. Elles représentent celles-ci au sein des Agences de bassin et s'assurent de l'application des décisions de la **FNPF**. Nous en comptons 6 en France :

**ARTOIS-PICARDIE,
SEINE-NORMANDIE,
RHIN-MEUSE,
LOIRE-BRETAGNE,
ADOUR-GARONNE,
RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE.**



Les **12 associations régionales** assurent le lien entre les régions administratives et les SAPL en matière de développement de la pêche, mais également sur l'aspect de biodiversité. Elles jouent aussi le rôle de relai sur certains points entre la FNPF et les FDPPMA. Elles sont réparties comme suit :

**AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
BRETAGNE
CENTRE VAL-DE-LOIRE
GRAND-EST
HAUTS-DE-FRANCE
ILE-DE-FRANCE ST-PIERRE-ET-MIQUELON
NORMANDIE
NOUVELLE-AQUITAINE
OCCITANIE
PAYS DE LA LOIRE
PROVENCE ALPES CÔTE-D'AZUR CORSE**



Parmi les structures de gestions des milieux et des espèces aquatiques émanant des SAPL, on compte aussi **8 associations « Grands migrateurs »**, qui au même niveau que les fédérations, protègent, gèrent et préservent le milieu aquatique dans l'intérêt des espèces migratrices :

- MIGRADOUR** : Migrateurs Adour ;
- MIGADO** : Migrateurs Garonne Dordogne ;
- MIGAPI** : Migrateurs Artois Picardie ;
- LOGRAMI** : Loire Grands Migrateurs ;
- BGM** : Bretagne Grands Migrateurs ;
- SEINORMIGR** : Seine-Normandie-Nord Migrateurs ;
- ASR** : Association Saumon Rhin ;
- MRM** : Migrateurs Rhône Méditerranée.



Les **Fédérations Départementales de Pêche et Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA)** représentent des établissements d'intérêt public, obligatoires et agréés au titre de la protection de l'environnement. Elles sont chargées de mettre en valeur et de surveiller le domaine piscicole. Ainsi, les **FDPPMA** protègent et gèrent les milieux aquatiques.

Les **Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPMA)** sont un soutien local aux fédérations, ce sont elles qui détiennent et gèrent les droits de pêche.

Comme le montrent les éléments précédents, la gestion de la pêche est donc confiée par l'État aux SAPL et à leurs représentants : 40 000 bénévoles qui sont élus par les pêcheurs. Cela dit, les SAPL se sont progressivement professionnalisées et s'appuient sur près de 1 000 collaborateurs salariés dans les domaines technique (et scientifique), du développement et de l'administratif.

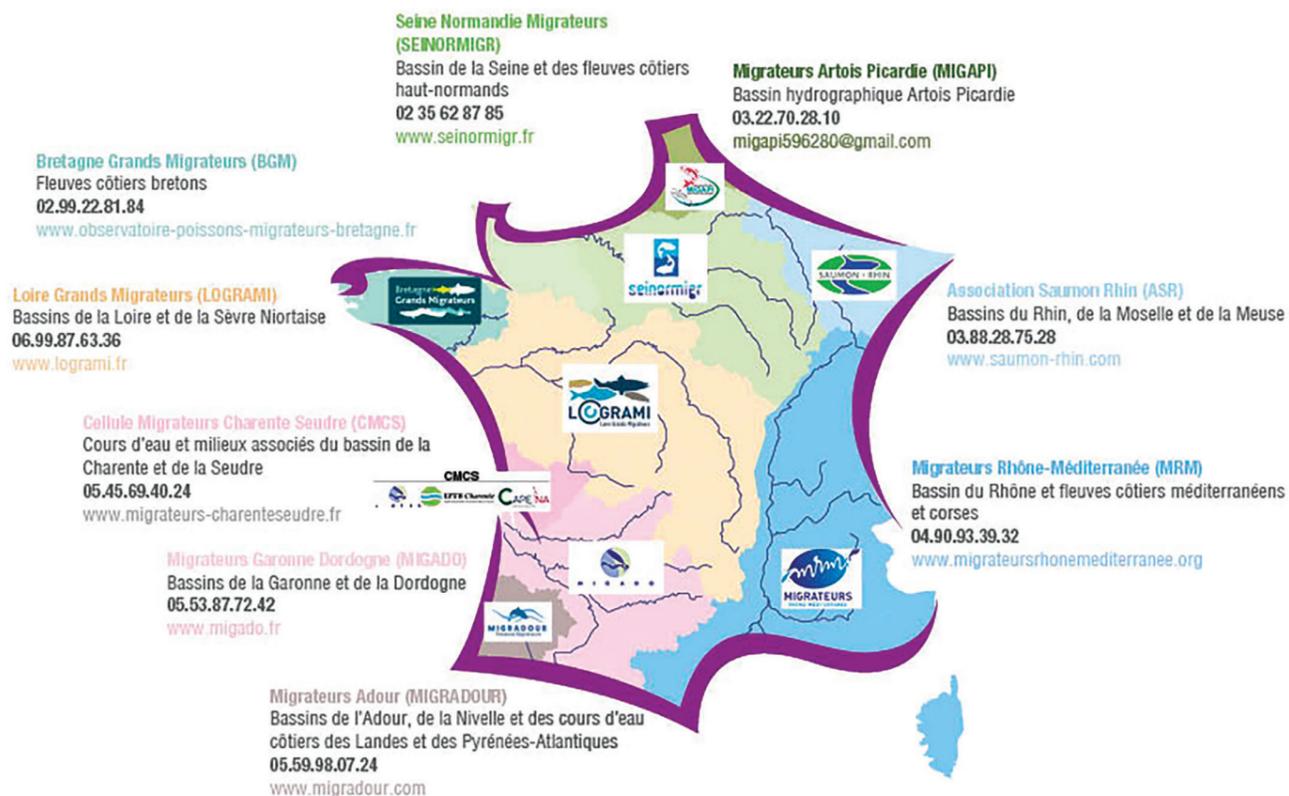
L'ensemble de ces structures doivent protéger et gérer :

620 000 km
de cours d'eau publics et privés
en métropole et outre-mer
(source : IGNF/BD CarTHAgE)

623 000 ha
de plans d'eau
en métropole et outre-mer
(source : IGNF/BD CarTHAgE) ;

115 espèces
piscicoles d'eau douce en métropole
(source : INPN)

En plus de la pêche associative décrite ci-dessus, il faut également prendre en compte les très nombreux sites privés qui proposent des sites de pêche... et qui représentent dans certains cas une complémentarité et dans d'autres une concurrence.



AGENCE DE L'EAU

6 Unions de bassin

12 Associations régionales

RÉGION

94 Fédérations départementales

3 700 Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

1 500 000 Pêcheurs

LA VISION DE LA PÊCHE EN FRANCE

Selon une étude menée par le **Groupement de l'Industrie Française d'Articles de Pêche (GIFAP)** en 2022, ainsi que certaines données publiées par la **Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF)** : la pêche est une activité bien perçue en grande majorité, et un loisir qui est bien présent sur l'ensemble du territoire.

Voici en quelques chiffres clefs ce qu'il faut en retenir :



LE POIDS ÉCONOMIQUE DE LA PÊCHE EN FRANCE

La FNPF est l'une des fédérations les plus importantes en France en nombre de pratiquants. En effet, on compte près de 1 500 000 pêcheurs, ce qui place la pêche juste derrière le football, et nettement devant la chasse.

On dénombre 1 094 hébergements pêche et près de 650 guides professionnels. La pêche a un réel impact bénéfique pour les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration. Ce loisir permet de compléter les saisons les plus creuses (mars, avril, mai, septembre, octobre, novembre) des hébergeurs (gîtes, hôtels, chambres d'hôtes).

En termes de poids économique, le chiffre d'affaires total de l'ensemble du marché de la pêche représente plus de 550 000 000€. Par exemple, les guidages de pêche génèrent un chiffre d'affaires annuel de quasiment 4 millions d'euros, ce qui crée un effet de levier sur le tourisme en France.

Ce chiffre d'affaires est le résultat d'un secteur d'activité dynamique qui compte 7 000 emplois, plus de 700 détaillants spécialisés pour 1 200 points de vente multiactivités, de 147 entreprises (fabricants et importateurs) et de plus de 600 marques.

D'après la figure suivante (produite lors de l'étude FNPF...), on peut noter un impact économique encore plus important :

Indicateurs clés

L'impact économique de la pêche associative de loisir en France dépasse **2 MILLIARDS D'EUROS**



D'après la source : Étude BIPE, 2014

LA PÊCHE DE COMPÉTITION



Si la FNPF ne se charge pas de l'organisation des compétitions sportives, elle soutient financièrement la **Fédération Française des Pêches Sportives (FFPS)** qui réunit 800 clubs, 10 000 licenciés et de très nombreuses disciplines (pêche à la mouche, pêche de la carpe, pêche au coup, ...).

De nombreuses compétitions sont ainsi organisées à différentes échelles (départementale à nationale).

Le partenariat entre ces 2 fédérations nationales tend à se renforcer. En effet, la FNPF incite les fédérations départementales à organiser des compétitions réservées aux jeunes en lien étroit avec les comités départementaux de pêche sportive.

L'idée étant d'utiliser la compétition comme vecteur de développement du loisir.

LA DÉMARCHE SDDL



L'Assemblée Générale de la FNPF de juin 2010 a unanimement adopté le Schéma National de Développement du Loisir Pêche. Document d'orientations politiques nationales fort, celui-ci répertorie les actions à mettre en œuvre en vue d'atteindre les objectifs fixés par la FNPF dès sa création, à savoir la **modernisation de la pêche associative** et la **reconquête des effectifs** de pêcheurs. Deux grands axes stratégiques se dégagent :

Favoriser l'accès au loisir pêche. Cela doit passer par une optimisation de la maîtrise des droits de pêche par les structures associatives de la pêche, et par l'incitation à faire évoluer la réciprocité (démarche par laquelle le titulaire d'un droit de pêche - AAPPMA, FDAAPPMA - décide volontairement de partager celui-ci avec des pêcheurs autres que ses propres adhérents). Est apparue également la nécessité d'adapter la réglementation de la pêche en tenant compte non seulement de la protection des espèces, mais aussi de l'halieutisme qui doit devenir un des fondements de la loi pêche. De plus, l'émergence d'un véritable réseau associatif de surveillance de la pêche et des milieux est à soutenir activement notamment pour pallier les carences de l'État en la matière.

Organiser la découverte et l'accueil. Ce qui exige la construction, mais aussi l'entretien :

- ▶ d'un réseau de sites de pêche aptes à répondre aux attentes des publics en labellisant des territoires de pêche en partenariat avec les décideurs locaux ;
- ▶ d'un réseau d'animation consolidé et complété de manière à faire du mouvement associatif pêche le pivot d'une activité à caractère environnemental, social et économique tel que l'exige la loi sur l'eau, avec pour objectif de faire entrer la pêche en milieu scolaire dans le cadre de la convention Ministère de l'Éducation Nationale - FNPF.

Enfin, les offres de pêche doivent s'adapter aux normes concurrentielles de l'économie des loisirs en proposant un panel d'animations et de produits touristiques répondant aux attentes des différents publics. C'est alors qu'une stratégie de communication et de promotion du loisir pêche sera élaborée tant en interne que vis-à-vis de l'extérieur (pêcheurs, grand public, institutionnels, partenariats divers).

Le **Schéma National de Développement du Loisir Pêche (SNDLP)** a vocation à être décliné en Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDL) en vue de favoriser la concertation entre les structures, la cohérence des aménagements et des équipements à réaliser, la complémentarité des offres et des prestations, tout en créant et entretenant des partenariats, notamment sur la base de ceux qui seront initiés par la FNPF au niveau national.



Les objectifs du SDDL restent les mêmes que pour le SNDLP, seule sa mise en place est différente :

- ▶ Dans un premier temps, il faut établir un diagnostic et un état des lieux du loisir pêche dans le département, ainsi qu'une étude du potentiel de développement sur le territoire.
- ▶ Dans un second temps, on peut procéder à l'analyse des résultats obtenus, afin d'établir une stratégie de développement décliné en objectifs, pour finir par l'élaboration de fiches actions.



LA MÉTHODOLOGIE DU SDDL P 63

Fin 2022, la Fédération du Puy-de-Dôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA 63) a recruté un agent de développement, en vue de réaliser le SDDL P sur l'année 2023.

C'est donc durant l'année 2023 qu'il a pu définir une méthodologie précise qu'il a par la suite mise en place.

ÉTAPE 1

Création d'un groupe de travail restreint, ainsi que d'une commission SDDL P ;

Récupération de données concernant le SDDL P et divers SDDL P sur d'autres départements, la fédération n'ayant pas de document antérieur comme référence.

ÉTAPE 2

Réalisation d'enquêtes à travers plusieurs questionnaires, à destination des différents acteurs :

- Pêcheurs
- Non pêcheurs
- AAPPMA

(Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)

- Partenaires

(magasins de pêche, guides de pêche, office de tourisme, gîte de pêche, communautés de communes, parcs naturels)

Recherche et collecte des données concernant l'offre actuelle de pêche dans le département ;

Recherche et création d'une base de données sur les plans d'eau du département ;

Intégration des données du PDPG par rapport aux données cours d'eau ;

Analyse et traitement des données

Bilan exposant les forces et faiblesses présentes sur le territoire.

ÉTAPE 3

Définition et mise en place des stratégies d'orientation

ÉTAPE 4

Élaboration du programme d'actions.

ÉTAPE 5

Présentation du SDDL P et des fiches actions ;

(Apports de modifications et corrections) ;

Validation de l'ensemble du SDDL P.

Elle se décline en

5

ÉTAPES MAJEURES

PLAN DÉPARTEMENTAL POUR LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA GESTION DES RESSOURCES PISCICOLES
Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique
ACTUALISATION 2021 - 2026



Le SDDL P et le PDPG sont deux documents qui vont conduire plus spécifiquement l'ensemble des actions de la Fédération et des AAPPMA du Puy-de-Dôme, respectivement sur le développement du loisir pêche et la gestion piscicole.

Certaines décisions prises dans le SDDL P du Puy-de-Dôme vont être orientées par les préconisations techniques du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) réalisé en 2022. Ce document très complet, réalisé par la FDPPMA 63, constitue un état des lieux précis des cours d'eau du département (continuité écologique, qualité d'eau, qualité des milieux, température de l'eau, inventaires piscicoles, analyses génétiques) et présente les actions à entreprendre pour l'amélioration durable du milieu aquatique.

CONTEXTUALISATION DU SDDL P

CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE

Le département du Puy-de-Dôme (63) se situe au centre de la France, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il est limitrophe des départements de l'Allier (03), de la Loire (42), de la Haute-Loire (43), du Cantal (15), de la Corrèze (19) et de la Creuse (23).

Le département du Puy-de-Dôme s'étend sur

7 970 km²
et 669 117 habitants
 y sont recensés en 2023.



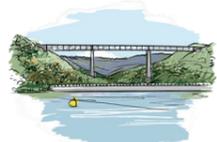
Figure SEQ Figure * ARABIC 4 :
 Carte du Puy-de-Dôme en France.
 Source : Régions-et-départements.fr



CONTEXTE NATUREL

Le territoire du Puy-de-Dôme est naturellement riche. Entre montagnes, volcans, vallées, rivières et lacs, une large diversité de milieux et de paysages est représentée en un même département.

Il se compose de 4 entités bien distinctes



SIOULE-COMBRAILLES. Ce territoire est familièrement appelé « pays des étangs ». La Sioule, l'une des principales rivières du département s'y déroule majestueusement.

Très fréquentée par les pêcheurs, elle forme méandres et gorges ainsi que la retenue des Fades Besserve.



SANCY CÉZALLIER ARTENSE. Notre deuxième entité s'étend de la chaîne des Puys au nord, au plateau du Cézallier au sud, en passant par le massif du Sancy. Cette zone est caractérisée par des lacs de montagne et des eaux vives.



VAL D'ALLIER VAL DE DORE. Au centre du département, cette zone se démarque par ses grandes rivières de plaines (Allier et Dore) et ses plans d'eau à cyprinidés et carnassiers.



LIVRADOIS FOREZ. Cette entité est localisée à l'est du département, elle présente des paysages sauvages entre monts et forêts, où se cachent de belles populations de truites.



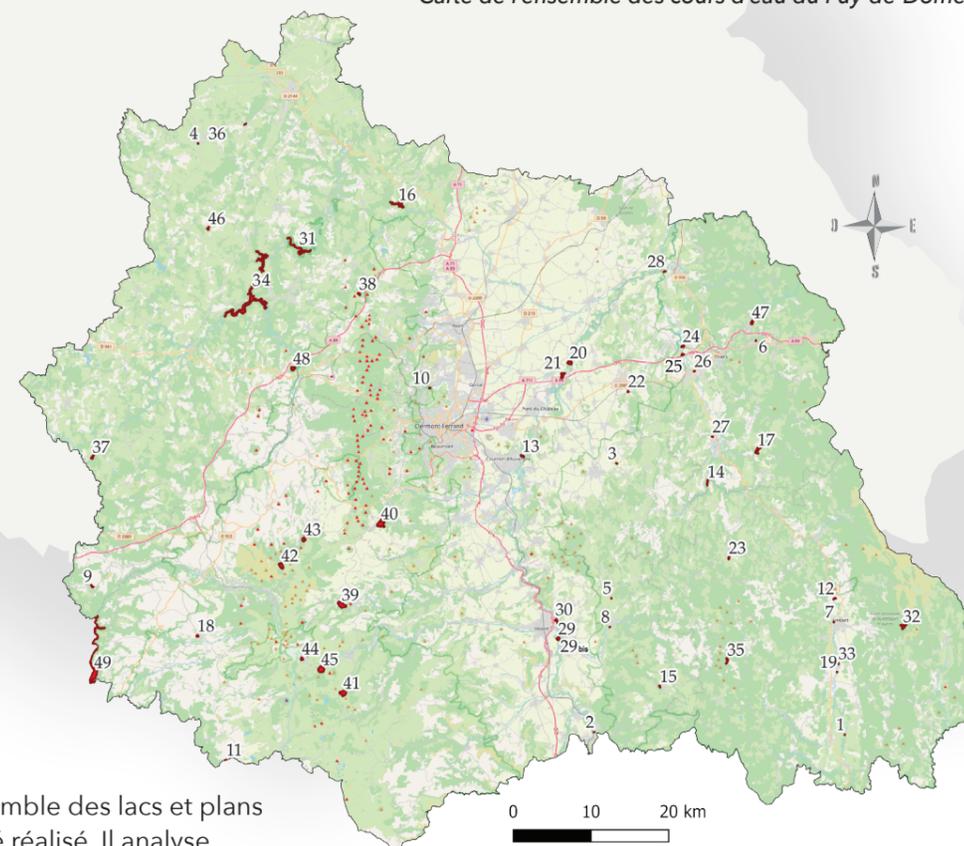
La FDPMA 63 est chargée de la gestion de plus de

11 000 km
 de cours d'eau et
2 000 ha
 de plans d'eau.

1	Étang de Chouvel
2	Étang du Colombier
3	Étang de la Croix Percée
4	Étang de Lachenal
5	Étang de Lospeux
6	Étang des Planchettes
7	Étang des Prairies - Ambert
8	Étang des Prairies - Sauxillanges
9	Béal des Roziers
10	Vallée du Bédât
11	Retenue de Gabacut
12	Étangs de Chauttes
13	Plan d'eau de Cournon
14	Retenue de Sauviat
15	Plan d'eau du Vernet-la-Varenne
16	Retenue de la Sep
17	Lac d'Aubusson
18	Plan d'eau de la Tour d'Auvergne
19	Étang de Cartier
20	Étang des Couleyras
21	Étang des Martailles
22	Étang de Croptes
23	Plan d'eau de Cunhat
24	Trou du Golf
25	Étang de la Dore
26	Étang du Chambon
27	Étang de la Fontaine qui pleut
28	Étang des Grands Graviers
29	Les Mayères (Sapin)
29bis	Les Mayères (Ouest)
30	Plan d'eau du Mas
31	Barrage de Queuille
32	Barrage des Pradeaux
33	Étang de Brugeailles
34	Retenue des Fades-Besserve
35	Étangs de la Colombière
36	Plan d'eau communal du Quartier
37	Étang de Fayat
38	Étang de Lachamps
39	Lac Chambon
40	Lac d'Aydat
41	Lac de Bourdouze
42	Lac de Guéry
43	Lac de Servières
44	Lac des Hermines
45	Lac Pavin
46	Étang du Cheix
47	Plan d'eau des Prades
48	Retenue d'Anschald
49	Retenue de Bort-les-Orgues



Carte de l'ensemble des cours d'eau du Puy-de-Dôme



Carte de l'ensemble des plans d'eau du Puy-de-Dôme gérés par la FDPMA63

Un tableau recensant l'ensemble des lacs et plans d'eau du département a été réalisé. Il analyse le potentiel de ces 51 plans d'eau selon 65 critères différents. Retrouvez-le en Annexe 1.

Cette multitude de biotopes permet à une quarantaine d'espèces piscicoles de se développer dans de bonnes conditions.

Voici la liste des espèces piscicoles que nous retrouvons dans les milieux aquatiques du Puy-de-Dôme.



Nom commun	Nom scientifique	CODE
Able de Heckel	<i>Leucaspis delineatus</i>	ABH
Ablette	<i>Alburnus alburnus</i>	ABL
Anguille européenne	<i>Anguilla anguilla</i>	ANG
Aspe	<i>Leuciscus aspius</i>	ASP
Barbeau fluviatile	<i>Barbus barbus</i>	BAF
Black Bass	<i>Micropterus salmoides</i>	BBG
Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	BOU
Brème bordelière	<i>Blicca bjoerkna</i>	BRB
Brème commune	<i>Abramis brama</i>	BRE
Brochet	<i>Esox lucius</i>	BRO
Carassin argenté	<i>Carassius gibelio</i>	CAG
Carassin commun	<i>Carassius carassius</i>	CAS
Carassin doré	<i>Carassius auratus</i>	CAA
Carpe amour	<i>Ctenopharyngodon idella</i>	CTI
Carpe argentée	<i>Hypophthalmichthys molitrix</i>	CAR
Carpe commune	<i>Cyprinus carpio</i>	CCO
Chabot commun	<i>Cottus gobio</i>	CHA
Chevesne	<i>Squalius cephalus</i>	CHE
Epinoche	<i>Gasterosteus aculeatus</i>	EPI
Gardon	<i>Rutilus rutilus</i>	GAR
Goujon commun	<i>Gobio gobio</i>	GOU
Grémille	<i>Gymnocephalus cernua</i>	GRE
Hotu	<i>Chondrostoma nasus</i>	HOT
Ide mélanote	<i>Leuciscus idus</i>	IDE
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	LPP
Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	LPM
Loche franche	<i>Barbatula barbatula</i>	LOF
Lote	<i>Lota lota</i>	LOT
Ombre chevalier	<i>Salvelinus alpinus</i>	OBL
Ombre de fontaine	<i>Salvelinus fontinalis</i>	SDF
Ombre d'Auvergne	<i>Thymallus ligéricus</i>	OBR
Perche commune	<i>Perca fluviatilis</i>	PER
Perche soleil	<i>Lepomis gibbosus</i>	PES
Poisson-chat	<i>Ameiurus melas</i>	PCH
Pseudorasbora	<i>Pseudorasbora parva</i>	PSR
Rotengle	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>	ROT
Sandre	<i>Sander lucioperca</i>	SAN
Saumon Atlantique	<i>Salmo salar</i>	SAT
Silure	<i>Silurus glanis</i>	SIL
Spirin	<i>Alburnoides bipunctatus</i>	SPI
Tanche	<i>Tinca tinca</i>	TAN
Toxostome	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	TOX
Truite Arc-en-ciel	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	TAC
Truite Fario	<i>Salmo trutta fario</i>	TRF
Vairon	<i>Phoxinus phoxinus</i>	VAI
Vandoise rostrée	<i>Luciscus burdigalensis</i>	VAR

CONTEXTE HALIEUTIQUE

Pour apprécier au mieux le contexte halieutique actuel du département, le choix a été fait de se baser sur deux indicateurs :

- les données d'évolution des cartes de pêche sur les 5 dernières années ;
- les résultats de l'enquête lancée début 2023.

ÉVOLUTION DES CARTES DE PÊCHE ENTRE 2019 ET 2023

Les années 2020 et 2021 ont été des années impactées par le COVID, entre confinement et restrictions de

déplacement. À la levée des restrictions, les personnes ont souhaité se reconnecter à la nature et la vente de carte a progressé.

Dans le département du Puy-de-Dôme, un système d'options qui permet d'assurer une offre spécifique aux adhérents et ainsi des recettes complémentaires à la FDPPMA 63 a été instauré depuis 2020. Ce principe connaît un véritable succès, les recettes générées par ces options permettant le fonctionnement des sites optionnels (autofinancement).

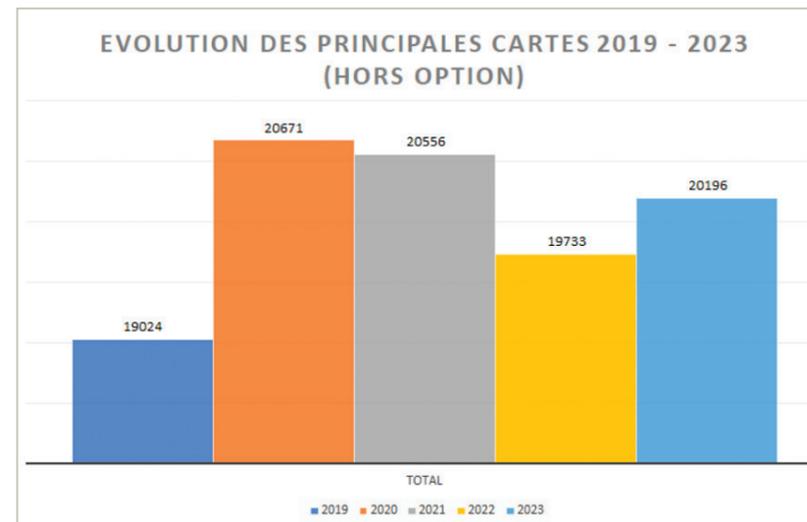


Figure 1 : En 2023, la barre symbolique des 20 000 cartes vendues est repassée (valeurs proches de celles des années COVID).

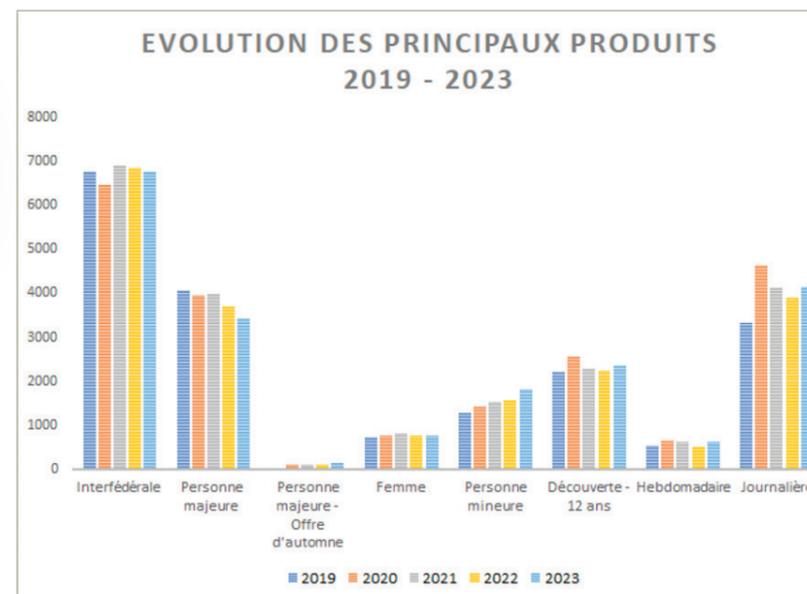


Figure 2 : La tendance que nous observons depuis ces dernières années est une baisse de vente des cartes "personnes majeures" départementales, mais une stabilité des cartes interfédérales et des cartes femmes. La vente de carte périodique est assez variable.

Point positif pour l'avenir du loisir pêche, nous notons une augmentation constante des cartes "personnes mineures", exemple : + 21% entre 2023 et 2019.



CONSULTATION DES PÊCHEURS À TRAVERS UN QUESTIONNAIRE

En début d'année 2023, nous avons élaboré quatre questionnaires à destination :

- ▶ Des pêcheurs ;
- ▶ Des non-pêcheurs ;
- ▶ Des AAPPMA ;
- ▶ Des partenaires (magasins de pêche, guides de pêche, office de tourisme, gîte de pêche, communautés de communes, parcs naturels).

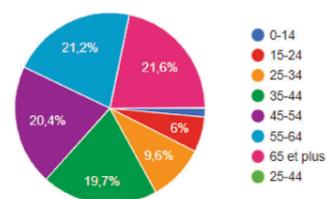
Pour le questionnaire « pêcheurs », le but de cette action était de donner la parole aux adhérents, afin de connaître leurs modes de pêche, leurs lieux de pêche, ce qu'ils pensent de l'offre halieutique du département, ainsi que leurs idées et leurs ressentis sur la gestion et les actions entreprises sur le territoire.

Pour les autres questionnaires, le principe reste le même. Nous voulions avoir leurs visions, leurs connaissances du territoire, leurs avis, sur la pêche en général et la gestion actuelle des milieux aquatiques et du loisir pêche.

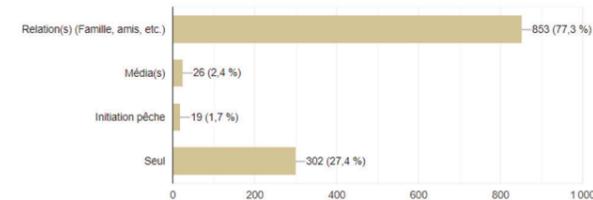
Les résultats obtenus ont été très satisfaisants, car nous avons obtenu plus de 1 300 réponses tout destinataire confondu. Un léger regret cependant au niveau du retour des élus des AAPPMA qui n'ont pas participé à l'enquête à la hauteur espérée.

Voici un échantillon des réponses à certaines questions. Vous pouvez retrouver l'ensemble des réponses en Annexe 2.

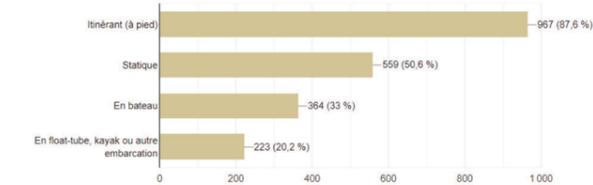
1.1 Quel est votre âge ?



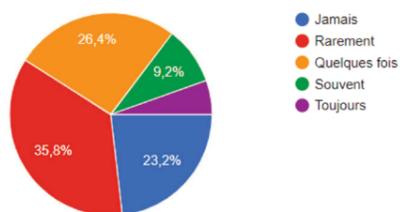
3.1.1 Comment êtes-vous venu à la pêche ?



3.8 Quel mode de pêche pratiquez-vous ?



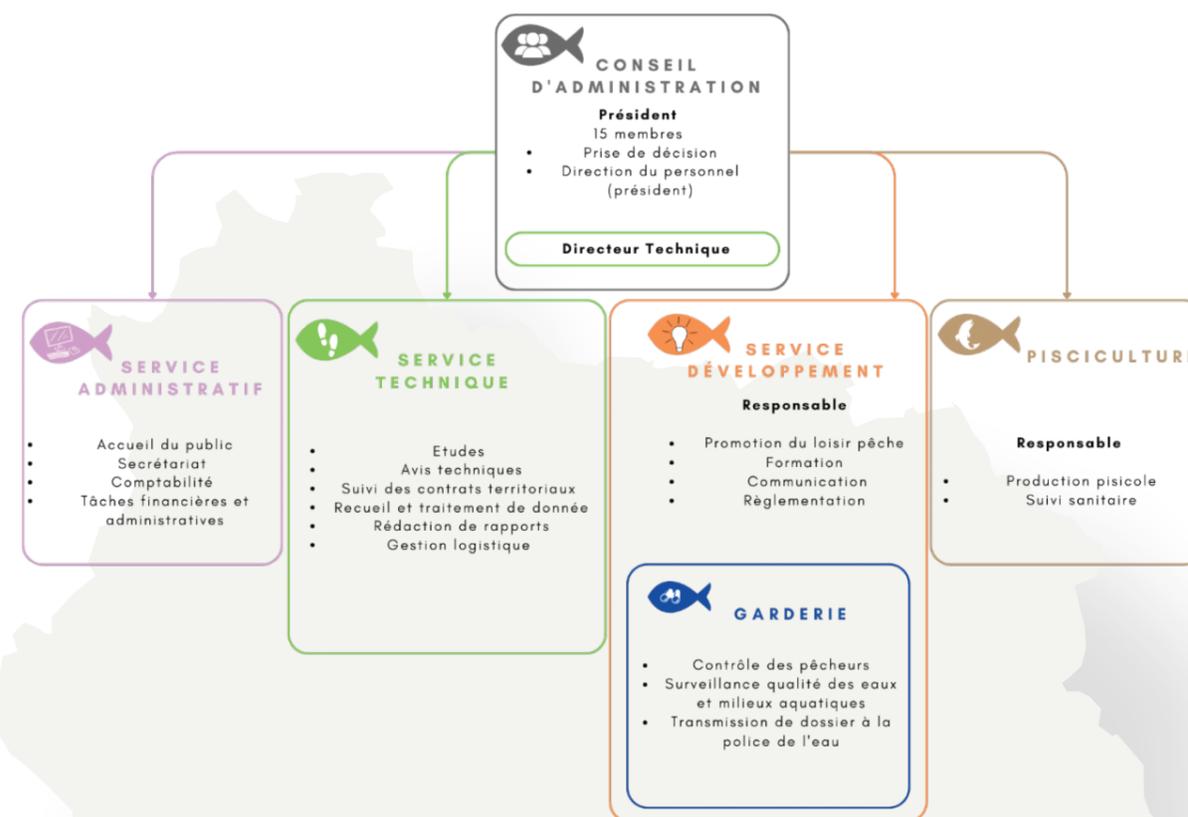
3.11 Conservez-vous du poisson ?



CONTEXTE ADMINISTRATIF

Le Conseil d'Administration de la FDPMA 63 est composé de 15 représentants des pêcheurs amateurs à la ligne, élus par les AAPPMA, et 1 représentant (ou son suppléant) des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets (Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets (ADAPAEF))

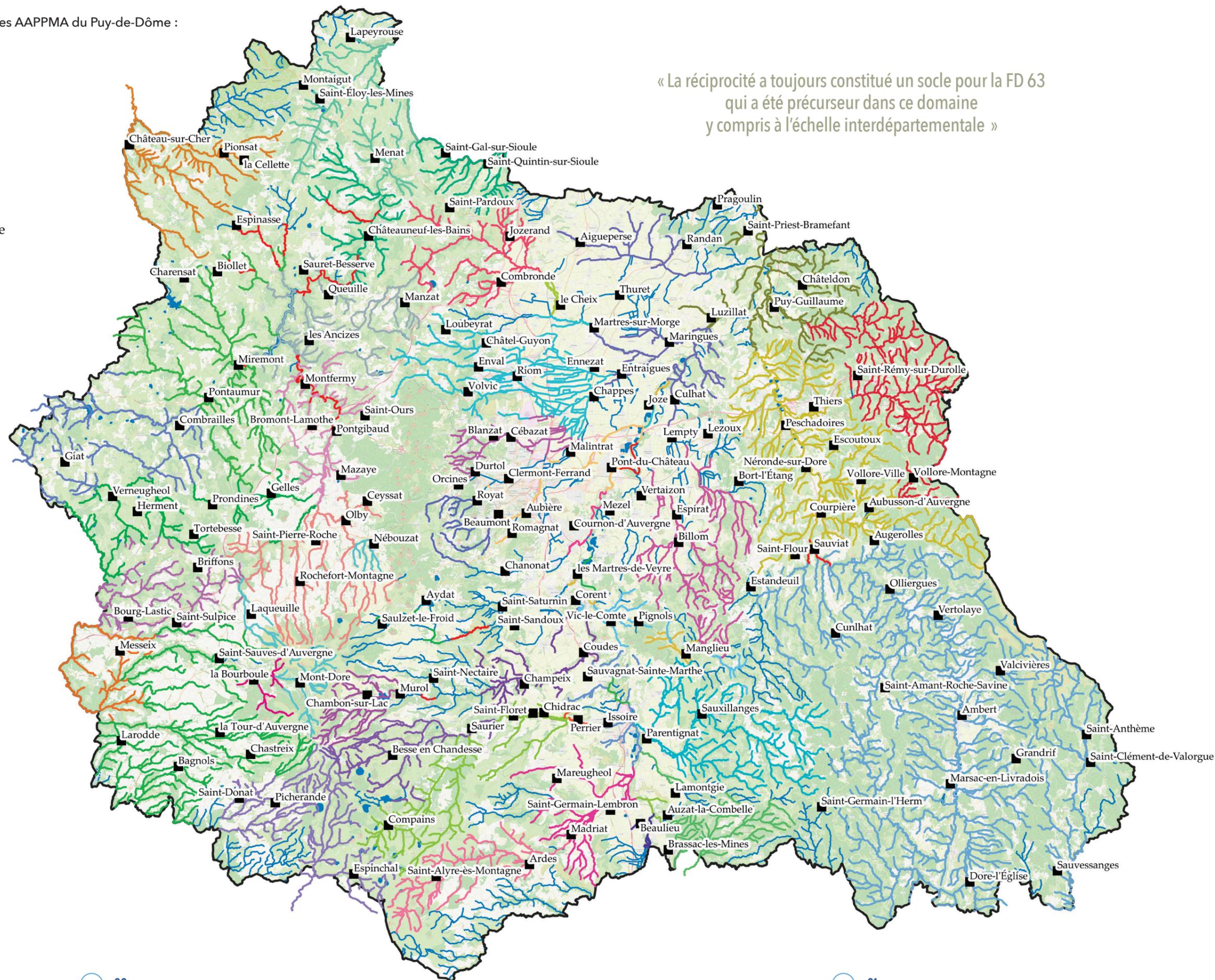
L'équipe salariée est composée de 11 salariés permanents répartis en 4 pôles : administratif, technique, développement et salmoniculture.



La FDPMA 63 fédère un total de 45 AAPPMA (44 sont réciprocitaires, c'est dire qu'elles mettent à disposition des membres des autres AAPPMA l'intégralité de leurs parcours et 1 est non réciprocitaires et seuls ses propres membres peuvent accéder au parcours qu'elle propose). Bien que la plupart gèrent un territoire géographique proche, organisé selon une logique de bassin versant, certaines possèdent des baux de pêche dispersés sur tout le département.

Voici une carte des territoires gérés par les AAPPMA du Puy-de-Dôme :

- Ambert
- Ardes-sur-Couze
- Auzat-sur-Allier
- Banque de France
- Beaulieu
- Besse-en-Chandesse
- Billom
- Bourg-Lastic
- Châteauneuf Gorges de la Sioule
- Chidrac
- Combronde
- Coudes
- Cournon
- Courpière-Thiers
- Giat
- Herment
- Issoire
- Jumeaux
- La Bourboule
- La Clermontoise
- La Haute Sioule
- La Tour d'Auvergne
- La Vallée du Bédat
- Le Cheix sur Morge
- Les Ancizes
- Maringues
- Messeix
- Michelin
- Mont-Dore
- Murol
- Perrier
- Pionsat
- Pontaumur
- Puy-Guillaume
- Rhénalu
- Riom
- Les 4 Sources
- Saint-Donat
- Saint-Eloy-les-Mines
- Saint-Germain-Lembron
- Saint-Pierre-Roche
- Saint-Rémy-sur-Durolle
- Sauxillanges
- Vic-le-Comte
- EGF



« La réciprocité a toujours constitué un socle pour la FD 63 qui a été précurseur dans ce domaine y compris à l'échelle interdépartementale »

LA STRUCTURATION DE LA PÊCHE DANS LE 63

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Tout ce fonctionnement de la pêche associative s'inscrit dans une organisation plus globale au sein de laquelle la FDPPMA 63 a noué de nombreux liens, notamment grâce à son expertise sur les milieux aquatiques.

On peut citer :

LES SERVICES DE L'ÉTAT

Direction Départementale des Territoires (DDT) organisme de tutelle ;
 Office Français de la Biodiversité (OFB) ;
 Agence de l'Eau (AE) principalement Loire Bretagne mais aussi Adour Garonne ;
 Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ;
 Office National des Forêts (ONF) ;
 Gendarmerie...



Direction
Départementale
des Territoires



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement



LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Conseil départemental du Puy-de-Dôme ;
 Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes ;
 Les Parcs naturels régionaux ;
 Les Syndicats mixtes ;
 Les Communautés de Communes...



LES PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Conservatoire d'Espace Naturels d'Auvergne (CEN) ;
 Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) ;
 Rte, EDF et ENEDIS...



La FDPPMA 63 propose aux adhérents de ses AAPPMA et à ceux des autres AAPPMA en règle vis-à-vis de la réciprocité interdépartementale une offre diversifiée qui tend à se développer et à se spécialiser. Le département du Puy-de-Dôme possède de nombreux parcours et des espèces variées ce qui permet de pratiquer différentes techniques de pêche.

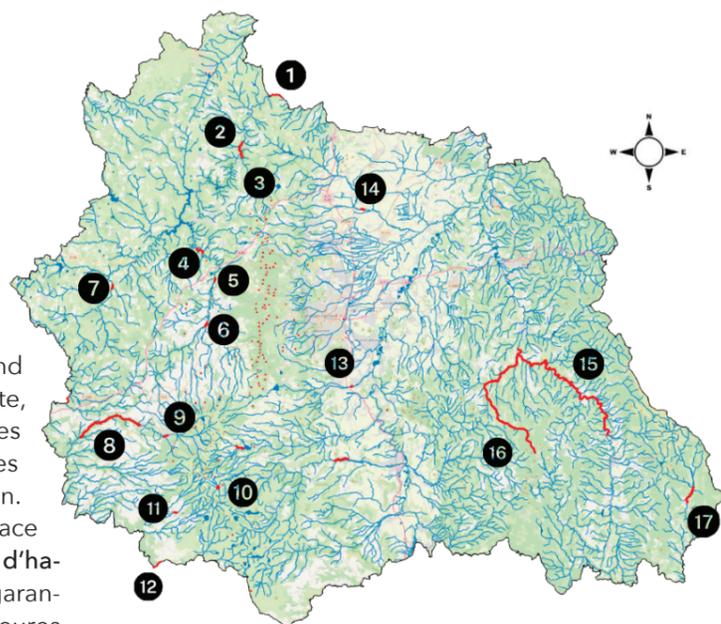


LES PARCOURS

LES PARCOURS « NO KILL »



On dénombre **17 de ces parcours dans le département du Puy-de-Dôme**. Leur principe est de relâcher le poisson que l'on prend afin de protéger la ressource piscicole présente, faire prendre conscience du caractère fragile des milieux aquatiques et démontrer la volonté des pêcheurs de s'impliquer dans leur préservation. Une réglementation spécifique est mise en place notamment sur le type d'hameçon : **utilisation d'hameçon simple sans ardillon**. Le but étant de garantir le retour à l'eau des poissons dans les meilleures conditions. Selon les AAPPMA gestionnaires des parcours, ce sont toutes les espèces de poissons ou uniquement les salmonidés qui doivent être remis à l'eau immédiatement après leur capture.



- | | |
|-----------------------------|--------------------------------|
| 1 Sioule - Gourdonne | 9 Dordogne - La Bourboule |
| 2 Sioule - Braynant | 10 Lac des Hermines |
| 3 Sioule - Mérétais | 11 Tarrafet - Chez M Coudiere |
| 4 Sioule - Montfermy | 12 Gabacut |
| 5 Sioule - Pontgibaud | 13 Veyre - Pont de St Alyre |
| 6 Sioule - Miouze | 14 Morge - Varennes |
| 7 Sioulet - Pont Bagnard | 15 Dore - du Batifol au Miodet |
| 8 Dordogne - Gorges d'Avèze | 16 Miodet |
| | 17 Ance - Raffiny |

LES PARCOURS HALIEUTIQUES



Avec un an d'avance sur la parution du SDDL, le Conseil d'Administration (CA) fédéral, en accord avec les AAPPMA, a fait le choix de lancer une première action début 2023 : la création de **9 parcours « halieutiques »**.



En accord avec les AAPPMA gestionnaires et avec leur participation, des truites adultes (fario en première catégorie et arc-en-ciel en seconde) seront

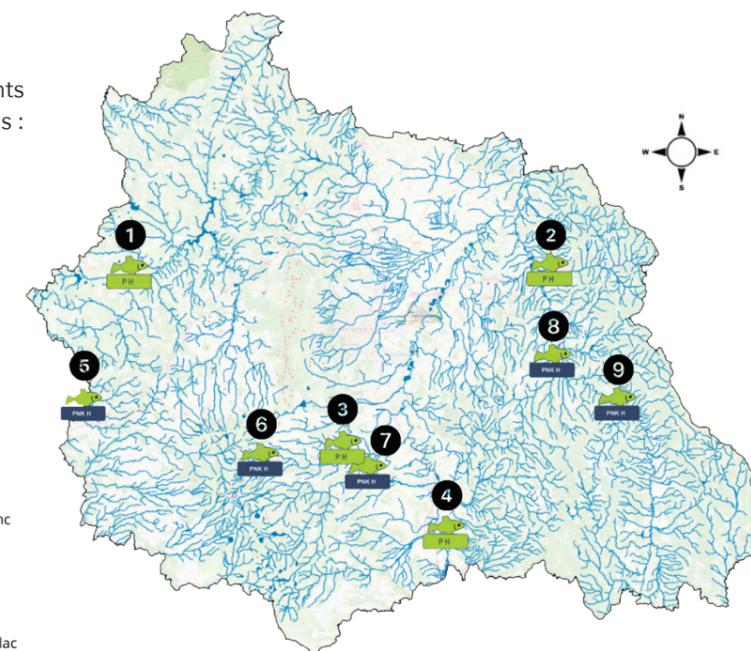
déversées régulièrement sur ces parcours, ce qui permettra d'assurer le succès de nombreuses parties de pêche. L'objectif étant de renforcer l'attractivité de ces parcours en artificialisant la gestion piscicole.

Sur les 9 parcours, on retrouve 5 parcours en No Kill et 4 parcours avec prélèvement autorisé, représentant respectivement un linéaire de 7 500 mètres (7,5 km) et 6 000 mètres (6 km). On note aussi que deux parcours ont été placés sur des rivières de deuxième catégorie, afin d'offrir aux pêcheurs une prolongation de la saison de pêche de la truite.

Ces parcours ont été sélectionnés selon différents critères et répondent à un certain cahier des charges :

- Accessibilité
- Contexte piscicole
- Diversité des postes
- Largeur et longueur
- Localisation (1 parcours No kill et 1 parcours prélèvement autorisé sur chaque grande unité géographique du département).

- | |
|--------------------------------------|
| 1 Sioulet au Pont Rouge |
| 2 Durolle en aval de Thiers |
| 3 Couze Chambon à Montaigut le Blanc |
| 4 Allagnon à Basse Combelle |
| 5 Chavanon en aval de la D2089 |
| 6 Couze de Chaudfour en amont du lac |
| 7 Couze Pavin à Chidrac |
| 8 Dore en aval de Sauviat |
| 9 Dore à Pont de David |

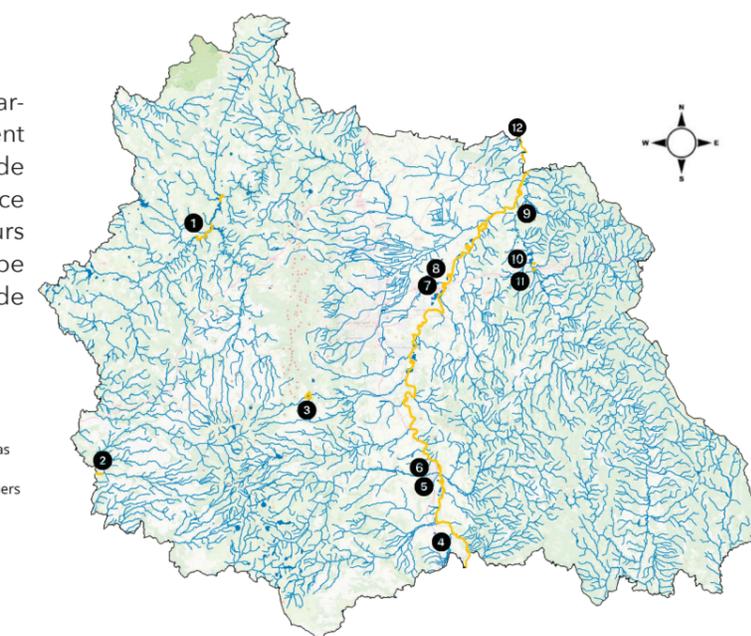


LES PARCOURS CARPE DE NUIT



On compte 18 parcours carpes de nuit dans le département du Puy-de-Dôme. Ces parcours permettent aux amateurs de pêche à la carpe de continuer de pratiquer leur loisir même la nuit, où cette espèce devient plus active. On peut retrouver ces parcours aussi bien en lac qu'en rivière. Par exemple, ce type de pêche est possible sur l'intégralité des berges de la rivière Allier.

- | | |
|----------------------|------------------------------|
| 1 Fades-Besserve | 7 Étang des Martailles |
| 2 Bort les Orgues | 8 Plan d'eau des Couleyras |
| 3 Lac d'Aydat | 9 Étang des Grands Gravieres |
| 4 Étang du Colombier | 10 Trou du Golf |
| 5 Étang des Mayères | 11 Etang de la Dore |
| 6 Plan d'eau du Mas | 12 l'Allier |





LES OPTIONS EN LAC

Certains lacs du département sont gérés par la FDPPMA 63 bien qu'elle n'en soit pas propriétaire.

L'accès à ces lacs nécessite la détention d'une option spécifique à ajouter sur une carte permettant de pêcher dans le département du Puy-de-Dôme. On retrouve donc :

• **Le lac de Guéry**, ancienne propriété d'EDF, a été acheté en 2021 par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme. Dans le même temps, les élus départementaux ont fait le choix de maintenir une activité pêche «tout public» sur ce site naturel exceptionnel et de confier la gestion piscicole et halieutique à la FDPPMA 63.

Le lac de Guéry a été labellisé **Espace Naturel Sensible (ENS)** en 2008 et fait partie de la **Zone Naturelle d'Inventaire Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** de type 1 : « LAC DE GUÉRY », ainsi que la ZNIEFF de type 2 : « MONTS DORE »

Une gestion piscicole permettant des pratiques de pêche variées et adaptées à un public familial est instaurée. Des déversements de truites adultes sont prévus tout au long de la saison de pêche. En 2021, 3 tonnes ont été déversées, pour 2022 et 2023, le même type de gestion a été appliqué.

L'AAPMA du Mont Dore participe activement à la gestion du lac (convention de gestion avec la FDPPMA 63).



• **Le lac de Servières**, lui, a été acheté en 2019 à l'entreprise Michelin, avec la participation des fonds européens. Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a souhaité inscrire ce lac comme **Espace Naturel Sensible (ENS)**.



Lieu emblématique des Puydômois mais fragilisé, le Département a décidé de préserver son équilibre écologique tout en permettant à toutes les générations, présentes et à venir, de s'y retrouver dans le respect de son écosystème.

Son origine volcanique, sa tourbière et ses espèces végétales protégées font de lui un endroit unique et remarquable dont la conservation est primordiale.

Une gestion piscicole respectueuse de la riche biodiversité du lac est mise en œuvre ; cela implique qu'à l'exception des premières années (par ex : 300 kg de truites pour l'ouverture 2021), aucun poisson adulte ne sera déversé dans le lac. Seuls des alevins de truite fario, d'arc-en-ciel et d'omble chevalier sont introduits régulièrement sur le site (depuis 2019). L'AAPMA de Saint Pierre Roche participe également à la gestion du lac (convention de gestion avec la FDPPMA 63).

• **Le plan d'eau de Cournon** est un lac artificiel à proximité de l'Allier, sur les bords de la ville, ce qui facilite grandement son accès (plusieurs lignes de bus, parking d'envergure).

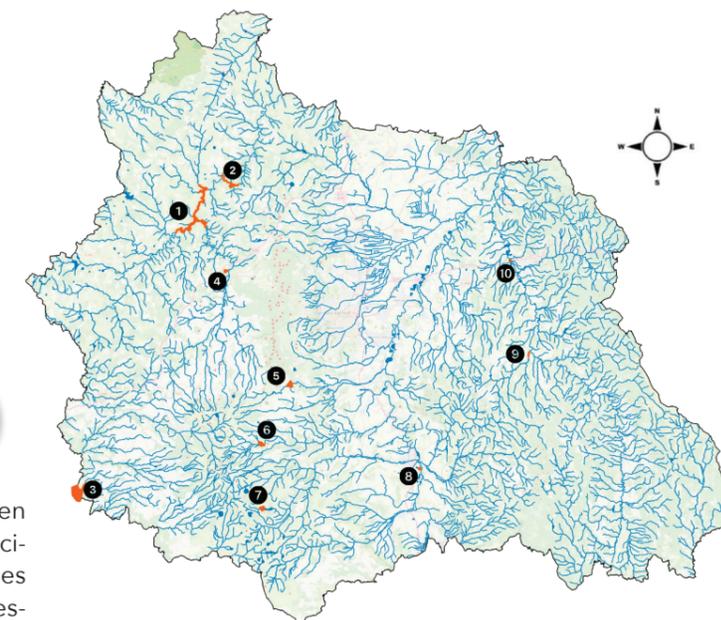
Une convention entre la commune, l'AAPMA de Cournon et la FDPPMA 63 fut signé début 2023, afin de faire de ce plan d'eau, un parcours spécial « black bass ».

Une majeure partie des cyprinidés présents ont été enlevés, puis une nouvelle réglementation spécifique « pêche aux leurres et à la mouche » a été créée.



PARCOURS FLOAT TUBE

Dans le département du Puy de Dôme, la pêche en float tube est autorisée sur des endroits bien spécifiques. Tout d'abord, on peut citer les rivières classées en 2^{ème} catégorie du domaine public. Cela correspond à tout le linéaire de l'Allier, ainsi que la Dore en aval de la confluence avec le ruisseau de Cros. Nous pouvons également pêcher avec cette embarcation légère sur les retenues des Fades-Besserves, de Queuille et de Sauviat; mais aussi sur les lacs de Bourdouze, d'Aydat, Chambon ; ainsi que le plan d'eau des Mayères (attention aux dates d'autorisation) et l'étang de la Dore (selon les dates et sur réservations).



- 1 Fades-Besserve
- 2 Queuille
- 3 Bort les Orgues
- 4 Anschald
- 5 Lac d'Aydat
- 6 Lac Chambon
- 7 Lac de Bourdouze
- 8 Étang des Mayères
- 9 Sauviat
- 10 Étang de la Dore

PARCOURS LABELLISÉS



Les parcours labellisés sont des parcours ayant une charte bien définie et doivent répondre à un certain nombre de critères, afin d'obtenir l'un des labels ci-dessous. Il existe 3 types de labels :



• **Découverte**, parcours à destination des débutants, ce sont des lieux sécurisés avec une accessibilité simple, et une densité de poissons suffisante permettant la pratique de la pêche en toute simplicité ;



• **Famille**, comme son nom l'indique, ce parcours à destination des familles est comme le précédent, mis en place sur un lieu accessible et sécurisé, avec suffisamment d'espace pour accueillir des familles, ainsi que des produits mis à dispositions telles que des espaces pique-niques ou des abris ;

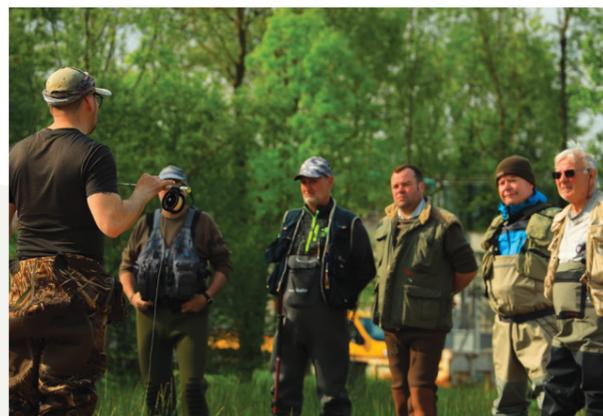
• **Passion**, ce dernier parcours s'adresse à des pêcheurs confirmés avec un certain type de pêche et tend à se situer sur des sites naturels remarquables.

Le premier (et le seul) parcours puydômois labellisé officiellement par la Fédération Nationale pour la Pêche en France est situé sur la retenue des Fades-Besserve. Une retenue de 400 ha permettant la pratique de plusieurs techniques de pêche telles que la pêche aux leurres en bateau ou bien la pêche de la carpe du bord.

Outre la reconnaissance d'une pêche de qualité, l'obtention du label « parcours passion » a permis l'aménagement du site (mise à l'eau fonctionnelle quel que soit le niveau, salle pour la réalisation des Ateliers Pêche Nature, parking, panneau d'information...). Un superbe outil qui saura profiter à tous les pêcheurs locaux et touristes.

D'autres parcours proposent les mêmes caractéristiques mais n'ont pas pu être labellisés au niveau national.

LES FORMATIONS



LES GUIDAGES GRATUITS

Chaque année depuis 2020, la FDPPMA 63 offre à ses adhérents **un programme varié et évolutif de guidages gratuits** :

- **en rivière** : pêche au toc, pêche aux leurres et pêche à la mouche
- **en lac** : pêche aux leurres en bateau

En alternant une année en rivière et une année en lac. Chaque année, les créneaux sont tous remplis et les pêcheurs sont très satisfaits de cette prestation (entre 150 et 250 places chaque année)

Ces journées de guidages gratuits permettent aux adhérents de monter en compétence sur les techniques de pêche qui leur sont familières, mais aussi d'essayer et de découvrir de nouvelles techniques qu'ils ne maîtrisent pas forcément. Ces guidages sont des moments de partages privilégiés entre le guide qui met en valeur ses connaissances et ses compétences pédagogiques et un petit groupe d'apprenant (3-4 personnes). Ces journées permettent aussi une **interaction entre le personnel de la FDPPMA 63 et ses adhérents**.

LES ATELIERS PÊCHE NATURE (APN)

Pour les jeunes de 8 à 88 ans, les APN sont des ateliers d'initiations aux différentes techniques de pêche, lors de sessions de 18 séances les mercredis ou samedis, en rivières, lacs et plans d'eau, au prix de 80 €.

Ils se déroulent de septembre à juin avec une coupure pendant l'hiver.



7 APN ont été mis en place dans l'ensemble du département pour être facilement accessible à l'ensemble des jeunes pêcheurs désireux d'apprendre :

- **VAL D'ALLIER AVAL** basé à Pont-du-Château (*mercredi après-midi*)
- **VAL DE DORE - LIVRADOIS FOREZ** basé au trou du Golf à Thiers (*mercredi après-midi*)
- **COMBRILLES** basé sur la retenue du barrage des Fades (*mercredi après-midi*)
- **SANCY** basé au lac Chambon (*samedi après-midi*)
- **COUZES VAL D'ALLIER AMONT** basé à Issoire au plan d'eau du Mas (*samedi matin*)
- **SIOULET - CHAVANON** « Bourg-Lastic, Giat, Herment, Messeix » (*samedi matin*)
- **LIVRADOIS** (*mercredi après-midi*) - 15 séances - (nouveau 2023)

Chaque année, ils permettent à environ 80 jeunes d'acquérir une certaine autonomie à la pêche.

LES ATELIERS PÊCHE ADULTES

Depuis 2023, des ateliers permettent aux adhérents des AAPPMA du Puy-de-Dôme de profiter de la compétence de nos guides de pêche partenaire à tarif spécial.

Les Ateliers Pêche Adultes ont été créés pour les personnes souhaitant :

- apprendre à pêcher
- se perfectionner
- découvrir une nouvelle technique de pêche

L'intégralité des animations est réalisée par des guides professionnels.

Différentes techniques sont proposées :

- Des séances pêche aux appâts naturels - nymphe au toc // 8h de pêche // maximum 4 personnes
- Des séances pêche à la mouche // 8h de pêche // maximum 4 personnes
- Des séances pêche des carnassiers en bateau // 9h de pêche // maximum 3 personnes.

LA FÊTE DE LA PÊCHE

Chaque année, la Fête de la pêche est célébrée le premier dimanche de juin.

L'occasion pour les petits et les grands de découvrir la pêche lors des animations organisées par certaines AAPPMA du département et parfois la FDPPMA. En 2023, les AAPPMA suivantes ont proposé des animations :

- AAPPMA la Haute Sioule au plan d'eau d'Anschald
- AAPPMA la Truitelle de Vic le Comte au bord de l'Allier (plage de Longues)
- AAPPMA du Livradois à l'étang des Prairies (Ambert)
- AAPPMA de Sauxillange à l'étang des Prairies
- AAPPMA la Protectrice de la Durole à l'étang des Planchettes à La Monnerie-le-Montel

Ce jour-là, la pêche est possible sans carte de pêche uniquement dans le cadre des animations.

LES JOURNÉES « PORTES OUVERTES »

Chaque année, durant l'été, la FDPPMA 63 organise des Journées Portes Ouvertes encadrées par des guides de pêche professionnels.

L'idée, c'est d'aller à la rencontre des gens qui seraient susceptibles d'avoir envie de s'adonner à la pêche. Elles sont donc réalisées sur les lacs et plans d'eau du département avec la plus forte fréquentation touristique, sur un ou plusieurs jours.

Ainsi, tous les passants, petits et grands, peuvent découvrir ce qu'est la pêche, parler de pêche, et éventuellement s'initier.

L'objectif étant de faire naître des envies durant les vacances et ne pourquoi pas créer de nouveaux membres actifs.





LES GUIDES DE PÊCHE PARTENAIRES DU DÉPARTEMENT



Les moniteurs guides de pêche indépendants sont tous des professionnels qui ont reçu une formation complète. En effet, pour exercer cette profession, il est indispensable de détenir le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport «Moniteur Guide de Pêche de Loisirs» et la carte Professionnel Jeunesse et Sports.



Dans notre département, compte tenu de la richesse de notre territoire, ils sont relativement nombreux (entre 15 et 20 selon les années). 11 guides sont conventionnés par la FDPPMA 63 pour l'enseignement, l'éducation et l'initiation à la pratique de la pêche et à la sensibilisation à l'environnement. C'est à eux que l'on fait appel en priorité pour animer et encadrer les pêcheurs dans toutes les animations mentionnées précédemment.

De plus, chaque année, la FDPPMA 63 s'engage à accueillir un ou plusieurs stagiaires suivant la formation pour devenir moniteur guide de pêche.

Prénom/nom	Spécialités
Mickaël CROS	Carnassiers / Silures
Benoît FABRE	Truites (leurres) / Carnassiers
Pierre PAPELARD	Truites (mouche, toc, nymphe, leurre) / Carnassiers (float-tube)
Julien KATZENFORT	Truites (mouche, toc, nymphe) / Carnassiers
Jean-Louis BOYER	Truites (toc, Nympe) / Coups
David SIMON	Truites (toc, nymphe) / Carnassiers
Gaël OLIVIER	Truites (leurres, toc, nymphe)
Michel Brigand	Carnassiers / Coups
Mickael MICLET	Truites (mouche)
Stéphane VOISSIER	Truites (mouche)
Wilfried JOVIN	Truites (leurres, toc, nymphe, mouche / Carnassiers)

TOURISME, COMMUNICATION ET CONTRÔLE

LES HÉBERGEMENTS PÊCHE



Dans le 63, nous avons travaillé de concert avec deux organismes, "Gîtes de France" et "Campo découverte", cette collaboration nous a amenés à labelliser **18 gîtes "hébergement pêche"** répartis sur l'ensemble de notre département.

Dans ces hébergements, vous y trouverez :

- Un accueil personnalisé à proximité d'un ou plusieurs lieux de pêche de choix, mais aussi des propositions d'activités pour les accompagnants, un fond documentaire halieutique, touristique et culturel
- Des services spécifiques avec une mise à disposition d'un local sécurisé pour le stockage et le séchage du matériel de pêche, d'un dispositif permettant la conservation d'appâts vivants, de petits déjeuners matinaux (chambres d'hôtes), et de paniers repas à la demande (tables d'hôtes, hôtellerie)
- Une accessibilité à la pratique de la pêche facilitée par la délivrance de carte de pêche sur place, de la documentation spécifique en libre-service, une liste des moniteurs guides de pêche et des détaillants d'articles de pêche, et éventuellement des loueurs d'embarcations à proximité.

PARTENARIAT AVEC LES OFFICES DE TOURISME (OT)

Dans le département, les **OT (souvent structurés en Établissement Public à caractère Industriel et commercial (EPIC)) couvrent de grands territoires.** En fonction des secteurs, les relations sont plus ou moins étroites avec la FDPPMA 63.

Certains proposent des animations pêche à leurs clients ; d'autres sont dépositaires « carte de pêche » mais tous distribuent notre revue départementale et reconnaissent en **la FDPPMA 63 un partenaire de choix.**

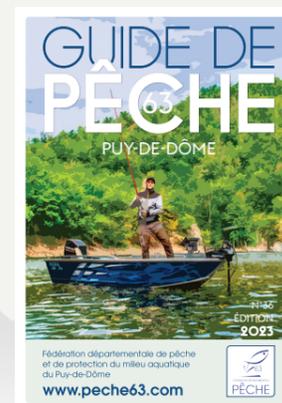
LES DÉPOSITAIRES CARTES DE PÊCHE

Depuis la mise en place de la vente des cartes de pêche par internet, il y a donc la possibilité pour les pêcheurs d'adhérer depuis chez eux (ordinateur ou mobile), **près de 50% d'entre eux continuent de se rendre chez un dépositaire.**

Il est donc important de maintenir ce réseau. Environ **100 dépositaires de carte de pêche sont actifs** plutôt bien répartis dans notre département. Les magasins de pêche représentent les plus gros distributeurs mais de nombreux OT, bureau de tabac, presse et autres commerces de proximité assurent ce service notamment dans les zones rurales.

LA REVUE DÉPARTEMENTALE

À sa création, il y a **plus de trente ans, le « Pêcheur du Puy-de-Dôme » représente l'un des seuls supports de communication spécifique pour transmettre toutes les informations utiles aux adhérents** notamment la réglementation. Après de multiples changements (format, nombre de pages, chemin de fer, ...), la 36^{ème} édition est actuellement composée de 32 pages en format A5 (descriptif des territoires, nouveautés, conseils, infos, ...) et d'une carte détachable (réseau hydrographique et réglementation). Depuis 2023, elle bénéficie d'une deuxième vie puisque la traditionnelle édition papier est à présent accompagnée par une version animée et numérique : le flipbook, développé avec notre imprimeur partenaire de toujours SIMAN.

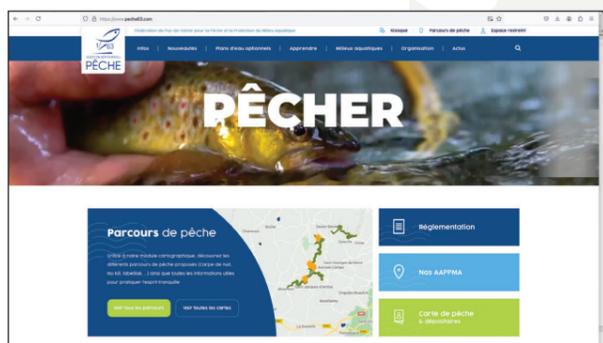


LE SITE INTERNET

La FDPPMA 63 dispose d'un site internet relativement bien fréquenté. **(30 000 utilisateurs par an).**

Il est centré autour d'un module cartographique qui reprend de nombreuses informations réglementaires et utiles. L'objectif est d'informer les adhérents sur les différentes actions mises en place par la FDPPMA 63 en matière de pêche et de protection des milieux aquatiques. Il propose également un accès restreint pour les AAPPMA et les administrateurs, mais qui est assez peu utilisé.

<https://www.peche63.com/>



LES RÉSEAUX SOCIAUX

La FDPPMA 63 est active sur les réseaux sociaux depuis 2018. Elle possède actuellement :

- Un compte Facebook avec 5 300 abonnés
- Un compte Instagram avec 1 500 abonnés
- Une chaîne YouTube

Il est essentiel de maintenir une présence sur ce type de plateforme, offrant une réactivité cruciale, la possibilité de développer une communauté engagée et de toucher différents types de publics.



LA GARDERIE



La FDPPMA 63 dispose d'un **Pôle Garderie qui assure le contrôle des pêcheurs et une veille vigilante des milieux aquatiques** (police de la pêche et police de l'eau).

Deux agents de développement coordonnent, forment et animent le réseau des Gardes-Pêche Particuliers (GPP) du département.

L'ensemble du réseau des gardes-pêche particuliers compte dorénavant 70 gardes commissionnés par

leur AAPPMA dont ils surveillent les baux de pêche. Ils exercent sous la responsabilité de leur Président et sous l'autorité du procureur de la République.

LES MISSIONS DE PRÉVENTION, DE COMMUNICATIONS PUIS DE RÉPRESSION

Les gardes, comme les pêcheurs, sont des **acteurs essentiels de la pêche associative**. Ils sont à l'écoute des usagers en tant qu'interlocuteurs privilégiés des pêcheurs qu'ils renseignent et conseillent sur la réglementation et sur les secteurs de pêche. Ils rendent compte et informent leur AAPPMA et la FDPPMA 63 de leurs activités de garderie et font remonter des informations qui serviront à l'évolution de la réglementation. Ils veillent au respect de cette dernière et jouent un rôle de lanceur d'alerte vis-à-vis des pollutions et autres atteintes à l'environnement.

La fonction première des gardes-pêche particuliers est la prévention qu'ils assurent par leur seule présence au bord des cours d'eau. En cas d'échec de cette dernière, ils recourent à leurs missions de police de la pêche et procèdent à une verbalisation des pêcheurs qui ne sont pas en règle.

Dans la société actuelle, les moyens de communication et de contrôle évoluent, et tendent à se perfectionner. L'application Vigipêche en est l'illustration parfaite. Grâce à cette application, utilisable sur smartphone, les gardes-pêche particuliers sont en mesure de contrôler la validité des cartes de pêche directement sur le terrain.

LES GARDES-PÊCHE PARTICULIERS FÉDÉRAUX BÉNÉVOLES GPPFB

Depuis deux ans, **la FDPPMA 63 a développé un réseau de Gardes de Pêche Particuliers Fédéraux Bénévoles, (GPPFB)**. Une vingtaine de gardes des AAPPMA a rejoint notre Garderie Fédérale. Organisés par bassin versant, ils interviennent pour la Fédération selon les besoins et les demandes émises par le Pôle Garderie Fédérale. De fait, ils sont tous habilités à intervenir sur l'ensemble des cours d'eau et plans d'eau du département.

La création de ce réseau a permis d'augmenter le nombre de journées de surveillance avec des contrôles plus réguliers sur des secteurs très fréquentés par nos adhérents.

Plusieurs missions de cette nouvelle garderie ont aussi été consacrées à des atteintes sur le milieu naturel. L'aide et la disponibilité des GPPFB ont permis une plus grande rapidité d'intervention ainsi qu'un meilleur suivi des dossiers.

DIAGNOSTIC ET PLAN D'ACTION

LE DIAGNOSTIC

	FORCES	FAIBLESSES	ACTIONS
Le Département	<ul style="list-style-type: none"> • Environnement préservé • Classement au patrimoine mondial de l'UNESCO • Tourisme vert et thermal • Territoire rural de moyenne montagne • Forte densité de structures ; d'accueil dédiées à la pêche et au tourisme • Territoire centré au niveau national • Forte implication du Conseil Départemental • Partenariat étroit CD 	<ul style="list-style-type: none"> • Répartition inégale des territoires de pêche • Une zone centrale urbanisée (métropole clermontoise) • Agriculture fortement développée (plaine de la Limagne) • Avis consultatif non décisionnaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le partenariat avec l'administration • Participation aux décisions de la gestion de l'eau • Développer le réseau avec les collectivités et partenaires techniques • Mise en application du Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG)
Le réseau associatif	<ul style="list-style-type: none"> • Forte présence d'AAPPMA sur le territoire (45) • Couverture totale du territoire par l'implication des bénévoles de la FDPMA 63 et des AAPPMA ; 450 bénévoles fortement impliqués • Forte implication de la FDPMA 63 dans l'ensemble des Contrats Territoriaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés de coordination des AAPPMA • Population vieillissante des bureaux d'AAPPMA et de FDPMA 63 • Décalage avec l'exigence du niveau technique et de gestion requise • Manque de proximité avec le monde des élus politiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des membres des bureaux des AAPPMA • Formation des bénévoles aux APN • Réunions d'information technique • Sensibilisation des pêcheurs, notamment les jeunes, à l'implication dans le milieu associatif de la pêche loisir (AFFICHE)
Le contexte piscicole	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité des territoires de pêche (lacs de montagne (salmonidés) plans d'eau de plaines (cyprinidés et carassiers) ruisseaux et rivières) • Diversité des espèces piscicoles (présence du saumon, omble chevalier, ombre commun) • Présence de lacs de barrage (gros spécimens sandres, brochets et carpes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de cours d'eau naturels de 2nd catégorie sur l'ouest du département • Dégradation des milieux aquatiques en plaine due à l'agriculture et à l'urbanisation • Manque de coordination et de gestion piscicole au sein des AAPPMA et sur les BV • Présence de la PKD/MRP • Concurrence de la pêche privée 	<ul style="list-style-type: none"> • Application du PDPG (2022) • Restructuration de la pisciculture • Conseils aux AAPPMA sur le plan d'alevinage (PGP) • Sensibilisation des populations au nettoyage de berges et des rejets à la rivière • Création de fiches espèces à intégrer sur notre site (photo)
Les parcours de pêche et les options	<ul style="list-style-type: none"> • Création de 9 parcours « halieutiques » en 2023 • Gestion de 19 parcours « no kill » • Gestion de 17 parcours « carpe de nuit » • Création d'options : <ul style="list-style-type: none"> - parcours urbain en plan d'eau spécial black bass - 2 parcours complémentaires (famille et passion) lacs de montagne à salmonidés • Gestion d'un parcours « Passion » sur un lac de barrage • Fléchage de plusieurs sites de pêche 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés d'accessibilité aux parcours (carpe de nuit / rivière) • Description de la réglementation des parcours (no kill / halieutiques) • Certains types de pêcheurs se sentent délaissés (carpistes) • Densité piscicole parfois trop faible 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la communication sur les parcours (ex : vidéos de nos parcours) • Renforcement du nombre de panneaux de nos parcours • MAJ de l'ensemble de nos parcours • Amélioration de l'offre de pêche « carpe » • Création de nouveaux parcours (plans d'eau à thème par espèce, labellisés, pédagogique, PMR) • Améliorer l'accessibilité en rivière (chemins pêcheurs, passages clôtures, accès routiers)

La promotion du loisir pêche

- Existence de 7 APN répartis sur l'ensemble du département
 - Ateliers Pêche Adultes (2023)
 - Guidages gratuits
 - Journées portes ouvertes
 - Animations pêche pendant l'été
 - Participation à diverses manifestations (FDPPMA et AAPPMA) (Organisation du CNPL)
 - Réseaux sociaux
 - Site internet
 - Revue « Pêcheur du Puy-de-Dôme »
- Pas assez actif sur les réseaux sociaux et la communication
 - Manque de moyen humain pour la communication (chargé de communication)
 - Qualité des produits offerts et de leur communication
 - Manque de présence dans le monde de l'éducation
- Développement de nouveaux APN suivant la géographie du département
 - Créer une plateforme de réservation et de gestion pour APN
 - Créer un concours inter-APN
 - Mettre en place des stages de perfectionnement ado (vacances)
 - Élaborer un livret pédagogique pour APN
 - Renforcement des équipes du pôle développement
 - Amélioration de la répartition des tâches
 - Mise en application du PDPG
 - Création d'un partenariat avec l'Éducation Nationale
 - Traduire le site en anglais
 - Faire un partenariat avec un influenceur
 - Faire un partenariat avec une marque
 - Création d'un plan de communication annuel

Les moniteurs guides de pêche

- 11 guides conventionnés avec la FDPMA 63
 - 14 guides intervenants sur le territoire
 - Implication des guides dans nos manifestations et dans la découverte des produits pêche du département (APN)
 - Implication des guides dans les AAPPMA
 - Participation à la réussite des sorties pêche de nos pratiquants
 - Découverte du fonctionnement des milieux aquatiques
- Disponibilité
 - Marché de pêche actuel limité
- Audit de la prestation et du suivi du programme lors des manifestations en lien avec la FDPMA 63
 - Créer des journées de rencontres détaillant-guide-FDPPMA 63
 - Pérenniser la réunion bilan annuelle
 - Créer un partenariat guide-AAPPMA
 - Offre de produits composés de plusieurs prestations complémentaires (hors produit pêche)

Les cartes de pêche, les dépositaires et la distribution

- Utilisation d'un site internet unique permettant la prise de carte 24h/24h
 - Bonne couverture géographique des dépositaires
 - Bonne réactivité du SAV de la FDPMA 63
- Manque de connaissances du milieu de la pêche par les dépositaires
- Créer une carte départementale permettant de localiser les détaillants
 - Création d'une carte annuelle de date à date (fiche)
 - Formation des dépositaires sur la pêche et les milieux
 - Affiche explicative du prix de la carte
 - Orienter la prise de carte par internet personnel (1 fiche pour les 2)

La réglementation et la garderie

- Structures de gardes fédéraux (2 salariés)
 - 70 Gardes de Pêche Particuliers rattachés aux AAPPMA dont 20 Gardes de Pêche Particuliers Fédéraux Bénévoles qui travaillent en lien étroit avec la FDPMA 63
 - La réglementation est remise à jour chaque année sur le « pêcheur du Puy-de-Dôme » avec une évolution et un souhait de simplification
 - Rôle de conseil des gardes auprès des pêcheurs
 - Qualité d'échange avec l'administration vis-à-vis de la réglementation
- Réglementation compliquée et trop technique pour les nouveaux pêcheurs
 - Manque de baux de pêche à jour en possession des AAPPMA
 - Manque de coordination dans les règlements intérieurs de pêche des plans d'eau
 - Manque de contrôle et de retour d'informations à la FDPMA 63
- Création d'un règlement intérieur des plans d'eau départementaux annuel
 - Création d'une base de données centralisée à la FDPMA 63 des baux de pêche (PDPG)
 - Faire un suivi annuel des activités des gardes
 - Promouvoir l'activité de garde
 - Créer des journées d'échange par secteur
 - Harmoniser et rationaliser la réglementation intra et interdépartementale
 - Mettre en place un partenariat avec un laboratoire d'analyse d'eau

Les pêcheurs pratiquants

- Bonne répartition des classes d'âge dans le département
 - Catégories socioprofessionnelles bien représentées et homogènes
 - Augmentation du nombre de jeunes pêcheurs (Plus 16%)
 - Répartition équitable des différentes techniques de pêche (leurres, appâts naturels, mouche)
 - Plus de 60% des pêcheurs pratiquent le no kill
- La tendance depuis plusieurs années est à la diminution du nombre des cartes annuelles personnes majeures 2022-2023 : moins 7% départementale et moins 1% interfédérale)
 - Pourcentage de pêcheurs femmes très faible (8%)
 - Sentiment de ressources piscicoles insuffisantes
- Amélioration de la communication (actions de la FDPMA 63 et des AAPPMA) et sur le site
 - Créer des vidéos sur nos actions
 - Communication par mail personnel de chaque pêcheur
 - Création d'un concours mensuel simple avec gains de lot (matériel pêche)
 - Créer une photothèque des pêcheurs



NOTRE PLAN D'ACTION VA SUIVRE

3 AXES MAJEURS

AXE 1

Renforcement des liens administratifs et du réseau associatif



1

Réseaux d'acteurs en relation avec les services administratifs

2

Amélioration des liens associatifs

3

Partage des activités garderie et développement de la réglementation

4

Distribution et conformité appliquées aux pêcheurs

AXE 2

Environnement et acteurs professionnels du développement du loisir pêche



1

Amélioration du développement du loisir pêche

2

Développement de produits pêche

3

Partenariats avec le monde professionnel de la pêche

AXE 3

Offre et exploitation du milieu par les pratiquants



1

Soutenir les moyens disponibles à l'amélioration des contextes

2

Resserrer les liens et la communication avec les pêcheurs

« Le but de nos actions est de renforcer le réseau associatif du monde de la pêche dans le Puy-de-Dôme et de développer l'attractivité de notre département ».

LE BUDGET

TOTAL : 1 453 500 €



AXE 1
740 500 €

AXE 2
559 700 €

AXE 3
153 300 €

Coût par action

N°1	Mise en place d'un partenariat avec un laboratoire d'analyse d'eau : 1 500 € (1 an) - 7 500 € (5 ans)
N°2	Renforcement du partenariat avec l'administration : 26 500 € (1 an) - 132 500 € (5 ans)
N°3	Développement d'un réseau avec les collectivités et partenaires techniques : 55 000 € (1 an) - 275 000 € (5 ans)
N°4	Mise en application du PDPG : 24 500 € (1 an) - 122 500 € (5 ans)
N°5	Accompagnement des membres des bureaux des AAPPMA à la gestion : 5 100 € (1 an) - 15 300 € (3 ans)
N°6	Formation des bénévoles aux APN : 2 700 € (1 an) - 10 800 € (4 ans)
N°7	Formation des partenaires sur la pratique de la pêche et les milieux aquatiques : 900 € (1 an) - 2 700 € (3 ans)
N°8	Création d'une carte des dépositaires : 1 150 € (année 1), 750 € (année 2,3,4) - 3 400 € (4 ans)
N°9	Mise en application du tableau de synthèse des plan d'eau : 5 300 € (année 1), 1 500 € (année 2,3,4) - 9 800 € (4 ans)
N°10	Création d'une trame de règlement intérieur des plan d'eau : 5 300 € (année 1), 2 800 € (année 2,3,4) - 13 700 € (4 ans)
N°11	Création d'une base de données des baux de pêche centralisée : 27 600 € (1 an) - 110 400 € (4 ans)
N°12	Mise en place d'un suivi annuel des activités de la garderie : 4 000 € (1 an) - 16 000 € (4 ans)
N°13	Harmonisation et rationalisation de la réglementation intra et interdépartementale : 300 € (1 an)
N°14	Restructuration de la pisciculture : 4 500 € (1 an) - 18 000 € (4 ans)
N°15	Création d'une carte de pêche annuelle de date à date : 650 € (1 an) - 2 600 € (4 ans)
N°16	Réalisation d'un programme pédagogique pour les scolaires : 8 000 € (année 1), 2 500 € + prix guides (année 2,3,4,5) - 18 000 € (5 ans)
N°17	Renforcement du panneauage des parcours de pêche : 2 000 € (1 an)
N°18	Amélioration de l'accessibilité en rivière : 6 000 € (1 an)
N°19	Développement de nouveaux Ateliers Pêche : 6 500 € (1 an) - 26 000 € (4 ans)
N°19 bis	Mise en place d'APN vacances : 6 000 € (1 an) - 24 000 € (4 ans)
N°20	Création d'une plateforme de réservation des Ateliers Pêche : 450 € (1 an) + prix extérieur
N°21	Création d'un concours jeunes FNPF-FFPS : 25 900 € (année 1), 2 400 € (année 2,3,4) - 33 100 € (4 ans)
N°22	Développement du site internet : 500 € (année 1), 1 700 € (année 2,3) - 3 900 € (3 ans)
N°23	Elaboration d'un partenariat avec un influenceur : 4 500 € (1 an) - 18 000 € (4 ans)
N°24	Réalisation d'audits auprès des guides partenaires : 2 500 € (1 an) - 10 000 € (4 ans)
N°25	Création de vidéos de promotion du loisir pêche et des parcours dans le 63 : 18 000 € (1 an) - 72 000 € (4 ans)
N°26	Développement des relations entre guides, détaillants, AAPPMA et FDPPMA 63 : 2 500 € (1 an) - 10 000 € (4 ans)
N°27	Création d'un poste d'agent de développement : 65 000 € (1 an) - 325 000 € (5 ans)
N°28	Création d'une nouvelle identité visuelle : 1 000 € (1 an) - 2 000 € (5 ans)
N°29	Développement d'un partenariat avec une marque de pêche : 3 250 € (1 an), 1 500 € (année 2,3,4,5) - 9 250 € (5 ans)
N°30	Maintien et création de parcours de pêche spécifiques : 10 000 € (1 an) - 40 000 € (4 ans)
N°31	Sensibilisation aux atteintes à l'environnement : 1 000 € (1 an) - 4 000 € (4 ans)
N°32	Amélioration de la communication : 25 300 € (1 an) 24 000 € (année 2,3,4) - 97 300 € (4 ans)
N°33	Fidélisation des adhérents : 3 000 € (1 an) - 12 000 € (4 ans)

N°1

MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT AVEC UN LABORATOIRE D'ANALYSE D'EAU



LOCALISATION

L'ensemble du département du Puy-de-Dôme.



CONTEXTE

La FDPMA 63 fait régulièrement la demande d'analyse d'eau sur diverses pollutions et suivis physico-chimiques.



DESCRIPTION

Les analyses des cours d'eau et plans d'eau du département seront réalisées par un laboratoire agréé, en vue d'une certification juridique de nos rapports scientifiques.



OBJECTIF(S)

▶ Apporter des éléments certifiés à la constitution des rapports de procès verbaux.



TABLEAU PRÉVISIONNEL

Prestations	2023	2024	2025	2026	2027
Internes	▶ Contacter le laboratoire Aquabio M ^{me} Riom Stéphanie	▶ Accompagner le laboratoire sur le terrain			
Externes	-	▶ Prélèvement des échantillons sur le terrain ▶ Analyse des échantillons	▶ Prélèvement des échantillons sur le terrain ▶ Analyse des échantillons	▶ Prélèvement des échantillons sur le terrain ▶ Analyse des échantillons	▶ Prélèvement des échantillons sur le terrain ▶ Analyse des échantillons



BUDGET

Missions	Coût unitaire	Durée	Coût total annuel
Analyses, prélèvements et rédaction du rapport	environ 1 000 €	Annuelle	environ 1 000 €
Suivi des opérations	1 Technicien : 500 €	1 journée	500 €

N°2

RENFORCER LE PARTENARIAT AVEC L'ADMINISTRATION



LOCALISATION

L'ensemble du département du Puy-de-Dôme.



CONTEXTE

La FDPMA 63 entretient des relations avec l'administration sur divers sujets tels que l'application et le respect de la réglementation (eau et environnement) départementale. Ces relations permettent aussi de faciliter certaines interventions.



DESCRIPTION

La FDPMA 63 va développer un partenariat de proximité avec les acteurs de la police de l'eau et de l'environnement. Elle va aussi maintenir le partage de bonnes relations et connaissances avec l'ensemble des services.



OBJECTIF(S)

▶ Améliorer l'efficacité de l'application des textes réglementaires ;
▶ Préparer la réglementation pêche (antispécisme, bien être animal) ;
▶ Simplifier les démarches de mise aux normes de certains ouvrages ;
▶ Fluidifier les relations lors de maîtrise d'ouvrage.



TABLEAU PRÉVISIONNEL

Prestations	2023	2024	2025	2026	2027
Internes	▶ Travail en partenariat avec échanges				
Externes	-	-	-	-	-



BUDGET

Missions	Coût unitaire	Durée	Coût total annuel
Maintenir le relationnel	1 Directeur : 800 € 1 Technicien : 500 €	30 jours (D) 5 jours (T)	24 000 € 2 500 €



FINANCEMENTS ET PARTENAIRES



Direction Départementale des Territoires



N°3

DÉVELOPPER LE RÉSEAU AVEC LES COLLECTIVITÉS ET PARTENAIRES TECHNIQUES



LOCALISATION

L'ensemble du département du Puy-de-Dôme.



CONTEXTE

La FDPMA 63 entretient un réseau de partenaires avec lesquels elle gère et améliore les milieux naturels (Contrats Territoriaux, Parcs Naturels Régionaux, le Département).



DESCRIPTION

La FDPMA63 va maintenir son association à bénéfices mutuels avec divers partenaires. On peut citer comme exemples la réalisation de travaux d'amélioration du milieu après l'expertise de la FDPMA 63 ou le soutien et la présence lors de réunions. Elle participe également aux réunions des documents de planifications : SDAGE, SAGE, PTGE, HMUC.



OBJECTIF(S)

- Réaliser les travaux essentiels pour la préservation et l'amélioration des milieux aquatiques ;
- Faire prendre conscience de notre expertise auprès des élus ;
- Valoriser l'offre pêche par la mise à disposition de sites (Guéry, Servières) et par amélioration de la qualité des milieux aquatiques ;
- Sécuriser la mise à disposition gratuite du droit de pêche (L435.5CE).



TABLEAU PRÉVISIONNEL

Prestations	2023	2024	2025	2026	2027
Internes	► Travail en partenariat avec échanges				
Externes	-	-	-	-	-



BUDGET

Missions	Coût unitaire	Durée	Coût total annuel
Maintenir le relationnel	1 Directeur : 800 € 1 Technicien : 500 €	50 jours (D) 5 jours (T)	40 000 € 2 500 €



FINANCEMENTS ET PARTENAIRES



Direction Départementale des Territoires



N°4

MISE EN APPLICATION DU PLAN DÉPARTEMENTAL DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE ET DE GESTION DES RESSOURCES PISCICOLES (PDPG)



LOCALISATION

L'ensemble du département du Puy-de-Dôme.



CONTEXTE

Chaque année, de nombreuses décisions sont prises par nos 45 AAPPMA. Dans une volonté d'harmonisation, mais surtout dans une volonté de protection et de gestion du milieu aquatique, la FDPMA 63 a créé le PDPG.



DESCRIPTION

9 journées de réunions ont été prévues afin de présenter et de former les AAPPMA au PDPG dans un premier temps et dans un second temps de mettre en application le PGP.



OBJECTIF(S)

- Respecter les préconisations techniques d'études d'actions halieutiques (alevinages et déversement).



TABLEAU PRÉVISIONNEL

Prestations	2023	2024	2025	2026	2027
Internes	3 Réunions d'informations avec les AAPPMA	6 Réunions d'informations avec les AAPPMA	► Suivi des préconisations ► Suivi des PV d'alevinage	► Suivi des préconisations ► Suivi des PV d'alevinage	► Suivi des préconisations ► Suivi des PV d'alevinage
Externes	-	Mise en application des préconisations par les AAPPMA	Mise en application des préconisations par les AAPPMA	Mise en application des préconisations par les AAPPMA	Mise en application des préconisations par les AAPPMA



BUDGET

Missions	Coût unitaire	Durée	Coût total annuel
Suivi d'alevinage sur le terrain	1 Technicien : 500 €	44 jours	22 000 €
Suivi des préconisations	1 Technicien : 500 €	5 jours	2 500 €



FINANCEMENTS ET PARTENAIRES



N°5

ACCOMPAGNER LES MEMBRES DES BUREAUX DES AAPPMA À LA GESTION



LOCALISATION

L'ensemble des AAPPMA du département du Puy-de-Dôme.



CONTEXTE

La gestion d'une AAPPMA n'est pas une tâche simple et tous les élus n'ont pas les mêmes connaissances. C'est pourquoi la FDPMA 63 souhaite aider les élus.



DESCRIPTION

2 demi-journées de formation par unité géographique vont être prévues afin de former les AAPPMA à la gestion et au fonctionnement d'une AAPPMA, ainsi que l'utilisation de l'outil informatique pour améliorer la communication. Une affiche de sensibilisation au recrutement de jeunes élus sera réalisée.



OBJECTIF(S)

- ▶ Former les élus pour faciliter leurs missions de gestion ;
- ▶ Améliorer la communication et la gestion entre la FDPMA 63 et les AAPPMA ;
- ▶ Recruter de nouveaux élus (abaisser la moyenne d'âge).



TABLEAU PRÉVISIONNEL

Prestations	2023	2024	2025	2026	2027
Internes		8 demi-journées de formation avec les AAPPMA	8 demi-journées de formation avec les AAPPMA	8 demi-journées de formation avec les AAPPMA	
Externes	-	-	-	-	-



BUDGET

Missions	Coût unitaire	Durée	Coût total annuel
Créer et animer la formation	2 Techniciens : 300 €	8 demi journées	4 800 €
Création d'affiches	1 Technicien : 300 €	1 demi journée	300 €



FINANCEMENTS ET PARTENAIRES



N°6

FORMER LES BÉNÉVOLES AUX ATELIERS PÊCHE NATURE (APN)



LOCALISATION

L'ensemble des AAPPMA du département du Puy-de-Dôme.



CONTEXTE

Les Ateliers Pêche Nature représentent un élément important pour que les enfants apprennent les bases du loisir pêche. La FDPMA 63 délègue la gestion à des guides de pêche partenaires, parfois accompagnés par des bénévoles.



DESCRIPTION

2 journées de formation en fonction des unités géographiques vont être prévues, afin de former les bénévoles à la gestion d'un groupe d'enfants et au fonctionnement d'un APN.



OBJECTIF(S)

- ▶ Former les bénévoles pour faciliter la cogestion des APN avec les guides.



TABLEAU PRÉVISIONNEL

Prestations	2023	2024	2025	2026	2027
Internes	-	2 jours de formation avec les AAPPMA			
Externes	-	2 jours de formation avec les AAPPMA			



BUDGET

Missions	Coût unitaire	Durée	Coût total annuel
Créer et animer la formation	1 Technicien : 500 €	2 jours	1 000 €
Créer et animer la formation	1 Guide de pêche : 350 €	2 jours	700 €



FINANCEMENTS ET PARTENAIRES



N°7

FORMER LES PARTENAIRES SUR LA PRATIQUE DE LA PÊCHE ET LES MILIEUX AQUATIQUES



LOCALISATION

L'ensemble des partenaires du département du Puy-de-Dôme.



CONTEXTE

Les partenaires sont nombreux dans le département. Afin de pouvoir les sensibiliser et renseigner au mieux les pêcheurs venant acheter une carte.



DESCRIPTION

3 demi-journées de formation par an vont être prévues afin de former les partenaires sur la réglementation, le fonctionnement des milieux aquatiques et la pratique du loisir pêche.



OBJECTIF(S)

- Sensibiliser les partenaires aux milieux aquatiques et à la pratique de la pêche ;
- Améliorer la qualité du contenu des réponses aux clients.



TABLEAU PRÉVISIONNEL

Prestations	2023	2024	2025	2026	2027
Internes	-	3 demi-journées de formation avec les partenaires	3 demi-journées de formation avec les partenaires	3 demi-journées de formation avec les partenaires	-
Externes	-	-	-	-	-



BUDGET

Missions	Coût unitaire	Durée	Coût total annuel
Créer et animer la formation	1 Technicien : 300 €	3 demi-journées	900 €



FINANCEMENTS ET PARTENAIRES

N°8

CRÉATION D'UNE CARTE DES DÉPOSITAIRES



LOCALISATION

L'ensemble du département du Puy-de-Dôme.



CONTEXTE

Une carte des dépositaires du Puy-de-Dôme a été supprimée durant la mise à jour du site de la FNPF. De ce fait, il devient plus compliqué de renseigner les pêcheurs.



DESCRIPTION

Une nouvelle carte recensant l'ensemble des dépositaires du Puy-de-Dôme va être réalisée par la FDPMA 63 et sera intégrée sur le site internet.



OBJECTIF(S)

- Faciliter l'accès à l'information pour la FDPMA 63 et nos adhérents.



TABLEAU PRÉVISIONNEL

Prestations	2023	2024	2025	2026	2027
Internes	-	Réalisation d'une carte	Mise à jour de la carte	Mise à jour de la carte	Mise à jour de la carte
Externes	-	-	-	-	-



BUDGET

Missions	Coût unitaire	Durée	Coût total annuel
Création de la carte	1 Responsable et 1 Technicien : 650 € + 500 €	1 jour	1 150 €
Mises à jour de la carte	1 Responsable et 1 Technicien : 450 € + 300 €	1 demi-journée	750 €



FINANCEMENTS ET PARTENAIRES

N°9

MISE EN APPLICATION DU TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PLANS D'EAU



LOCALISATION

L'ensemble du département du Puy-de-Dôme.



CONTEXTE

La FDPPMA 63 a réalisé avec l'aide des AAPPMA, un tableau des plans d'eau du département. 65 critères ont été utilisés pour décrire les 51 plans d'eaux au niveau physique, administratif, réglementaire et piscicole.



DESCRIPTION

Ce tableau va être un élément important pour regrouper l'ensemble des informations des plans d'eau en une seule base de données. Il représente un tableau d'aide à la décision sur les orientations futures.



OBJECTIF(S)

- ▶ Réaliser une base de données des plans d'eau ;
- ▶ Prendre des décisions d'actions autour des plans d'eau du département.



TABLEAU PRÉVISIONNEL

Prestations	2023	2024	2025	2026	2027
Internes	Récolte des informations	Prendre des décisions	Prendre des décisions	Prendre des décisions	
Externes	-	-	-	-	-



BUDGET

Missions	Coût unitaire	Durée	Coût total annuel
Structurer le tableau	1 Responsable : 650 €	2 jours	1 300 €
Récolter les informations	1 Technicien : 500 €	5 jours	2 500 €
Analyse et décision	1 Directeur : 800 € 1 Responsable : 650 €	1 jour 2 jours	1 500 €

N°10

CRÉATION D'UNE TRAME DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES PLANS D'EAU



LOCALISATION

L'ensemble des 47 lacs et plans d'eau gérés par la FDPPMA 63.



CONTEXTE

La FDPPMA 63 compte une cinquantaine de lacs et plans d'eau sur son territoire. Chaque AAPPMA réalise un règlement des eaux closes. Il y a donc un besoin d'harmoniser la réglementation afin de faciliter la compréhension de cette dernière par les néophytes et de simplifier l'intervention des gardes de pêche.



DESCRIPTION

Un règlement intérieur va être établi par la FDPPMA 63 servant de base pour tous les règlements d'eaux closes. Des spécificités seront apportées annuellement sur certains plans d'eau.



OBJECTIF(S)

- ▶ Faciliter la compréhension de la réglementation par les pêcheurs ;
- ▶ Harmoniser la réglementation ;
- ▶ Rationaliser l'intervention des gardes pêche ;
- ▶ Rationaliser la gestion halieutique et piscicole du plan d'eau.



TABLEAU PRÉVISIONNEL

Prestations	2023	2024	2025	2026	2027
Internes	-	Réalisation d'une trame de règlement intérieur	Mise à jour du règlement intérieur	Mise à jour du règlement intérieur	Mise à jour du règlement intérieur
Externes	-	-	-	-	-



BUDGET

Missions	Coût unitaire	Durée	Coût total annuel
Création du règlement	1 Responsable : 650 €	2 jours	1 300 €
Gestion de la mission	1 Technicien : 500 €	5 jours	2 500 €
Création du panneauutage	1 Technicien : 500 € Matériaux : 500 €	2 jours	1 500 €

N°11

CRÉATION D'UNE BASE DE DONNÉES DES BAUX DE PÊCHE CENTRALISÉE

LOCALISATION

L'ensemble de chaque territoire d'AAPPMA.

CONTEXTE

Pour avoir le droit de pêche sur un lieu, il faut que l'AAPPMA possède un bail de pêche. Ces baux sont des contrats écrits, mais ils peuvent être oraux.

DESCRIPTION

La FDPMA 63 va donc aider les AAPPMA à mettre à jour les informations sur leurs baux de pêche. Puis par la suite une cartographie va être réalisée.

OBJECTIF(S)

- ▶ Connaître les baux que nous détenons ;
- ▶ Détenir un maximum de linéaire de cours d'eau sur le département ;
- ▶ Augmenter le nombre de baux écrits.

TABLEAU PRÉVISIONNEL

Prestations	2023	2024	2025	2026	2027
Internes		▶ Collecter les données ▶ Réalisation d'une carte	▶ Collecter les données ▶ Suivi et mise à jour de la carte	▶ Collecter les données ▶ Suivi et mise à jour de la carte	▶ Contacter les propriétaires ▶ Suivi et mise à jour de la carte
Externes	-	-	-	-	-

BUDGET

Missions	Coût unitaire	Durée	Coût total annuel
Collecte des données et création de la carte	1 Directeur : 800 €	1 jour par mois	9 600 €
	1 Technicien : 500 €	3 jours par mois	18 000 €
	1 Président/Vice-Président		

FINANCEMENTS ET PARTENAIRES



N°12

FAIRE UN SUIVI ANNUEL DES ACTIVITÉS DE LA GARDERIE

LOCALISATION

L'ensemble des gardes du département du Puy-de-Dôme.

CONTEXTE

La Fédération compte 70 gardes assermentés répartis sur les territoires des 44 AAPPMA réciprocitaires du département. Chaque garde réalise des missions de suivi de la réglementation au bord de l'eau, constate des pollutions et/ou des infractions puis dresse, si besoin, des procès verbaux ou rapport de constatation.

DESCRIPTION

La FDPMA 63 va mettre en place une journée par unité géographique, dédiée au suivi et à la formation des activités et au partage d'expériences entre les gardes. Des fiches « police de pêche » seront créées.

OBJECTIF(S)

- ▶ Connaître les activités des 70 gardes ;
- ▶ Resserrer les liens entre les gardes et la FDPMA 63 ;
- ▶ Dynamiser les activités de la garderie ;
- ▶ Améliorer le contenu des procès verbaux ;
- ▶ Faciliter l'action de garderie.

TABLEAU PRÉVISIONNEL

Prestations	2023	2024	2025	2026	2027
Internes	-	Réaliser une réunion par secteur			
Externes	-	-	-	-	-

BUDGET

Missions	Coût unitaire	Durée	Coût total annuel
Animation de la journée	2 Techniciens : 500 €	4 jours	4 000 €

FINANCEMENTS ET PARTENAIRES



N°13

HARMONISATION ET RATIONALISATION DE LA RÉGLEMENTATION INTRA ET INTERDÉPARTEMENTALE



LOCALISATION

L'ensemble du département du Puy-de-Dôme, de la région AURA et de la France.



CONTEXTE

La réglementation actuelle est complexe et différente entre les départements et les régions.



DESCRIPTION

La FDPMA 63 va échanger avec les différentes structures : l'Association Régionale de Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA) et le Club Halieutique.



OBJECTIF(S)

► Harmoniser et simplifier la réglementation du loisir pêche.



TABLEAU PRÉVISIONNEL

Prestations	2023	2024	2025	2026	2027
Internes	-	Prise de contact et communication avec le conseil d'administration de l'ARPARA	-	-	-
Externes	-	-	-	-	-



BUDGET

Missions	Coût unitaire	Durée	Coût total annuel
Prise de contact et communication	1 Technicien : 300 €	1 demi-journée	300 €



FINANCEMENTS ET PARTENAIRES



N°14

RESTRUCTURATION DE LA PISCICULTURE



LOCALISATION

Pisciculture fédérale à Besse-et-Saint-Anastaise.



CONTEXTE

La FDPMA 63 dispose d'une pisciculture qui produit des œufs, des alevins et des poissons adultes de truite fario, truite arc-en-ciel, ombre commun et ombre chevalier.

Récemment une étude a montré, sur certains cours d'eau du département, la présence d'une maladie rénale (PKD) qui atteint les alevins de truite.



DESCRIPTION

La FDPMA 63 va revoir son plan d'alevinage (PGP), afin de conseiller au mieux les AAPPMA pour adapter leurs déversements en fonction des capacités du milieu.



OBJECTIF(S)

► Mettre en cohérence les capacités d'accueil des milieux suivant leur état sanitaire et les possibilités d'alevinage ou de déversement halieutique.



TABLEAU PRÉVISIONNEL

Prestations	2023	2024	2025	2026	2027
Internes	-	Réunion de conseils aux AAPPMA			
Externes	-	-	-	-	-



BUDGET

Missions	Coût unitaire	Durée	Coût total annuel
Animation de la réunion	1 Directeur : 400 € 1 Technicien : 300 €	5 demi-journées	3 500 €



FINANCEMENTS ET PARTENAIRES



AXE 1

Renforcement des liens administratifs et du réseau associatif

PRIORITÉ

N°15

CRÉATION D'UNE CARTE DE PÊCHE ANNUELLE DE DATE À DATE



LOCALISATION

France entière.



CONTEXTE

Actuellement lorsqu'un pêcheur prend une carte de pêche annuelle, cette dernière est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre, quelque soit le jour où il a pris sa carte.



DESCRIPTION

La FDPPMA 63 va faire une demande auprès de la FNPF, afin de changer ce système et de mettre en place une carte de « date à date ». Cela signifie que la carte de pêche sera valable pour une durée d'un an à partir du moment où elle a été prise.



OBJECTIF(S)

- ▶ Permettre de profiter réellement d'une année de pêche ;
- ▶ Fidéliser les adhérents ;
- ▶ Offrir de la souplesse à leurs activités de loisirs.



TABLEAU PRÉVISIONNEL

Prestations	2023	2024	2025	2026	2027
Internes	-	Contact avec la FNPF			
Externes	-	-	-	-	-



BUDGET

Missions	Coût unitaire	Durée	Coût total annuel
Contact avec la FNPF	1 Responsable : 650 €	1 jour	650 €



FINANCEMENTS ET PARTENAIRES



AXE 2

Environnement et acteurs professionnels du développement du loisir pêche

PRIORITÉ

N°16

RÉALISATION D'UN PROGRAMME PÉDAGOGIQUE POUR LES SCOLAIRES



LOCALISATION

L'ensemble du département du Puy-de-Dôme.



CONTEXTE

Actuellement la FDPPMA 63 est peu présente en termes d'interventions pour les scolaires. L'Éducation Nationale et les collectivités territoriales nous montrent des signes d'intérêts, notamment grâce à « l'entrée » milieux aquatiques. Le jeune public demeure le plus réceptif.



DESCRIPTION

Un programme pédagogique sur les milieux aquatiques et la pêche va être réalisé à destination des scolaires, principalement le cycle 3. Il y aura une partie théorique en salle, ainsi qu'une partie pratique en extérieur. Ces interventions seront effectuées par les guides partenaires de la FDPPMA 63. Un contact va être pris avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN).



OBJECTIF(S)

- ▶ Sensibiliser le jeune public aux milieux aquatiques et à leur protection ;
- ▶ Faire découvrir le loisir pêche ;
- ▶ Générer de nouveaux adhérents.



TABLEAU PRÉVISIONNEL

Prestations	2023	2024	2025	2026	2027
Internes	Rédaction du programme	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Fin de rédaction du programme ▶ Proposition à l'Éducation Nationale 	-	-	-
Externes	-	Animation du programme (rentrée septembre)	Animation du programme	Animation du programme	Animation du programme



BUDGET

Missions	Coût unitaire	Durée	Coût total annuel
Rédaction	1 Technicien : 500 €	10 jours	5 000 €
Création supports pédagogiques	-	-	3 000 €
Coordonner et promouvoir	1 Technicien : 500 €	5 jours	2 500 €
Animation	1 Guide de pêche : 350 €	N jours ?	?



FINANCEMENTS ET PARTENAIRES





N°17

RENFORCEMENT DU PANNEAUTAGE DES PARCOURS DE PÊCHE



LOCALISATION

L'ensemble du département du Puy-de-Dôme.



CONTEXTE

La Fédération compte 19 parcours « no kill », 17 parcours « carpe de nuit », 9 parcours « halieutiques », 1 parcours « passion » et de nombreux « sites de pêche » dans le département.
Le panneautage est un élément important qui indique et renseigne les pêcheurs sur le parcours, les espèces piscicoles, la distance, etc.



DESCRIPTION

Avec l'aide des AAPPMA, la FDPPMA 63 va mettre à jour l'ensemble de ses panneaux, réaliser une nouvelle charte graphique unique pour certains parcours et en ajouter à certains points stratégiques.



OBJECTIF(S)

- Mettre à jour l'ensemble du réseau de panneaux ;
- Améliorer l'accès à l'information.



TABLEAU PRÉVISIONNEL

Prestations	2023	2024	2025	2026	2027
Internes	-	<ul style="list-style-type: none"> ► Création d'une charte graphique unique ► Mise en place du nouveau panneautage 	-	-	-
Externes	-	<ul style="list-style-type: none"> ► Recensement des panneaux ► Mise en place du nouveau panneautage 	-	-	-



BUDGET

Missions	Coût unitaire	Durée	Coût total annuel
Création de la charte graphique	1 Technicien : 500 €	1 jour	500 €
Installation du panneautage	1 Technicien : 500 €	3 jours	1 500 €



FINANCEMENTS ET PARTENAIRES



N°18

AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ EN RIVIÈRE



LOCALISATION

L'ensemble du département du Puy-de-Dôme.



CONTEXTE

Les rivières du département sont nombreuses et l'accès n'est pas toujours simple, dû à la végétation ou aux clôtures.



DESCRIPTION

La Fédération va réaliser avec l'aide des AAPPMA, des créations ou éclaircissement de chemins pêcheurs le long des cours d'eau ou pour y avoir accès. Aussi des passages clôtures vont être construits et mis en place.
Un module cartographique sera créé et disponible sur le site de la FDPPMA 63.



OBJECTIF(S)

- Améliorer l'accessibilité des sites de pêche.



TABLEAU PRÉVISIONNEL

Prestations	2023	2024	2025	2026	2027
Internes	-	-	<ul style="list-style-type: none"> ► Réunion de définition des lieux de travaux ► Création du module cartographique 	-	-
Externes	-	-	Travaux	-	-



BUDGET

Missions	Coût unitaire	Durée	Coût total annuel
Animation de réunions	2 Techniciens : 500 €	2 jours	2 000 €
Création d'un module cartographique	1 Technicien : 500 €	2 jours	1 000 €
Mise en place et suivi des travaux	2 Techniciens : 500 €	3 jours	3 000 €



FINANCEMENTS ET PARTENAIRES



N°19

DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX ATELIERS PÊCHE



LOCALISATION

L'ensemble du département du Puy-de-Dôme.



CONTEXTE

Les ateliers pêche (AP) sont des ateliers d'apprentissage et/ou de perfectionnement de la pratique de la pêche. Réparti en plusieurs séances, un maximum de personne peut pratiquer plusieurs techniques de pêche, encadrés par nos guides de pêche particuliers.



DESCRIPTION

De nouveaux ateliers pêche vont être créés, ils vont rejoindre les 7 APN (Atelier Pêche Nature) déjà en place et les APA (Atelier Pêche Adulte) créés en 2023. Ceci dans le but de couvrir l'ensemble du territoire et proposer des activités pour tout les publics.



OBJECTIF(S)

► Développer l'apprentissage de la pêche.



TABLEAU PRÉVISIONNEL

Prestations	2023	2024	2025	2026	2027
Internes	-	► Réunion avec guides de pêche et AAPPMA ► Mise en place des AP	Mise à jour des AP	Mise à jour des AP	Mise à jour des AP
Externes	-	-	Animation des AP	Animation des AP	Animation des AP



BUDGET

Missions	Coût unitaire	Durée	Coût total annuel
Création des nouveaux AP	2 Techniciens : 500 €	2 jours	2 000 €
Animation des réunions	2 Techniciens : 500 € 1 guide de pêche : 350 €	1 jour 10 jours	1 000 € 3 500 €



FINANCEMENTS ET PARTENAIRES



N°19 BIS

MISE EN PLACE D'APN VACANCES



LOCALISATION

L'ensemble du département du Puy-de-Dôme.



CONTEXTE

Les ateliers pêche nature (AP) sont réalisés durant les périodes scolaires, les mercredis ou les samedis suivant le lieu.



DESCRIPTION

Pour permettre aux adhérents des APN de pratiquer leur activité durant les périodes de vacances, la FDDPMA 63 va créer de nouveaux ateliers et créneaux.



OBJECTIF(S)

- Développer les AP ;
- Permettre aux jeunes pêcheurs de progresser d'avantage ;
- Pratiquer le loisir pêche en continu.



TABLEAU PRÉVISIONNEL

Prestations	2023	2024	2025	2026	2027
Internes	-	► Réunion avec guides de pêche et AAPPMA ► Mise en place des AP	Mise à jour l'évènement	Mise à jour l'évènement	Mise à jour l'évènement
Externes	-	Animation des AP	Animation des AP	Animation des AP	Animation des AP



BUDGET

Missions	Coût unitaire	Durée	Coût total annuel
Création des nouveaux AP	1 Technicien : 500 €	5 jours	2 500 €
Animation des nouveaux AP	1 guide de pêche : 350 €	10 jours	3 500 €



FINANCEMENTS ET PARTENAIRES



N°20

CRÉATION D'UNE PLATEFORME DE RÉSERVATION DES ATELIERS PÊCHE



LOCALISATION

Site internet de la FDPPMA 63 : www.peche63.com



CONTEXTE

Pour s'inscrire aux ateliers pêche (AP), il faut appeler l'un des salariés de la FDPPMA 63.



DESCRIPTION

Une solution numérique permettant de s'inscrire aux AP doit être développée. Ainsi la personne souhaitant participer pourra remplir toutes les informations nécessaires à l'inscription et régler en ligne la prestation.



OBJECTIF(S)

- Faciliter l'inscription aux animations pêche (APN, APN Vacances, APA et APA Femme) ;
- Dégager du temps pour d'autres missions à plus forte valeur ajoutée.



TABLEAU PRÉVISIONNEL

Prestations	2023	2024	2025	2026	2027
Internes	Prise de contact avec l'hébergeur du site	-	-	-	-
Externes	-	Création de l'onglet de réservation	-	-	-



BUDGET

Missions	Coût unitaire	Durée	Coût total annuel
Contact avec l'hébergeur de site	1 Responsable : 450 €	1 demi journée	450 €
Création de l'onglet de réservation	Extérieur : ? €	?	?

N°21

CRÉATION D'UN CONCOURS JEUNES FNPF-FFPS



LOCALISATION

L'ensemble du département du Puy-de-Dôme.



CONTEXTE

À partir de 2024, la Fédération Nationale de la Pêche en France a décidé que chaque jeune (de 12 ans à moins de 18 ans) qui prendra une carte sera automatiquement inscrit à la Fédération Française de Pêche Sportive. Ceci signifie que chaque année, un concours national sera établi, avec plusieurs manches de qualifications intra et interdépartemental.



DESCRIPTION

La FDPPMA 63 va mettre ce concours en place, en utilisant ses APN comme base, tout en le laissant ouvert à l'ensemble des jeunes pêcheurs du département (2 manches seront organisées dans le département). Les techniques retenues sont la pêche au coup et la pêche aux leurres.



OBJECTIF(S)

- Intéresser un public jeune ;
- Initier les jeunes à travers la découverte de la compétition.



TABLEAU PRÉVISIONNEL

Prestations	2023	2024	2025	2026	2027
Internes	-	► Création de l'évènement ► Mise en place de l'évènement	Renouvellement de l'évènement	Renouvellement de l'évènement	Renouvellement de l'évènement
Externes	-	-	-	-	-



BUDGET

Missions	Coût unitaire	Durée	Coût total annuel
Création de l'évènement	1 Responsable : 650 € 1 Technicien : 500 €	10 jours (R) 34 jours (T)	6 500 € 17 000 €
Animation de l'évènement	1 Guide de pêche : 350 € Bénévoles d'AAPPMA	7 jours	2 400 €



FINANCEMENTS ET PARTENAIRES



N°22 DÉVELOPPEMENT DU SITE INTERNET



LOCALISATION

Site internet de la FDPPMA 63 : www.peche63.com



CONTEXTE

La FDPPMA 63 dispose d'un site internet qui pour durer a besoin d'évoluer constamment. Chaque année, de nombreux touristes viennent visiter le département du Puy-de-Dôme, et une partie de ces visiteurs sont des étrangers non francophones.



DESCRIPTION

La FDPPMA 63 veut faciliter la compréhension de son site et le rendre plus attractif et plus simple d'utilisation. Afin de faciliter la compréhension de la réglementation par les visiteurs étrangers, les principales pages et certains accès de pêche seront traduits.



OBJECTIF(S)

- ▶ Rendre le site plus compréhensif et plus complet ;
- ▶ Faciliter la compréhension de l'information par un public étranger ;
- ▶ Évoluer vers des échanges européens ;
- ▶ Suivre l'informatique.



TABLEAU PRÉVISIONNEL

Prestations	2023	2024	2025	2026	2027
Internes	-	Définition des éléments	Définition des éléments	Définition des éléments	-
Externes	-	-	Traduction des pages	Traduction des pages	-



BUDGET

Missions	Coût unitaire	Durée	Coût total annuel
Définition des éléments	1 Technicien : 500 €	1 jour	500 €
Traduction et mise en ligne	Extérieur : 500 €	2 jours	1 200 €



FINANCEMENTS ET PARTENAIRES



N°23 ÉLABORER UN PARTENARIAT AVEC UN INFLUENCEUR



LOCALISATION

L'ensemble du département du Puy-de-Dôme.



CONTEXTE

Les réseaux sociaux ont une place importante actuellement. De plus en plus de personnes créent du contenu sur ces plateformes, que ce soit à propos de la pêche ou un tout autre sujet.



DESCRIPTION

Une vidéo en partenariat avec un influenceur qui n'est pas du monde de la pêche va être créée, afin de faire connaître notre loisir et augmenter le nombre d'adhérents.



OBJECTIF(S)

- ▶ Faire connaître notre loisir à un public plus large ;
- ▶ Acquérir de nouveaux adhérents.



TABLEAU PRÉVISIONNEL

Prestations	2023	2024	2025	2026	2027
Internes	-	▶ Contacter des influenceurs ▶ Élaborer une vidéo	Élaborer une vidéo	Élaborer une vidéo	Élaborer une vidéo
Externes	-	Réaliser une vidéo	Réaliser une vidéo	Réaliser une vidéo	Réaliser une vidéo



BUDGET

Missions	Coût unitaire	Durée	Coût total annuel
Contact et gestion de l'influenceur	1 Technicien : 500 €	5 jours	2 500 €
Réalisation d'une vidéo	Extérieur : 2 000 €	5 jours	2 000 €



FINANCEMENTS ET PARTENAIRES



N°24

RÉALISATION D'AUDITS AUPRÈS DES GUIDES PARTENAIRES



LOCALISATION

L'ensemble des guides du département du Puy-de-Dôme.



CONTEXTE

La FDPPMA 63 compte plusieurs guides de pêche partenaires. Ces guides réalisent des animations telles que les APN ou les journées portes ouvertes.



DESCRIPTION

Des audits de la prestation et du suivi du programme lors des manifestations en lien avec la FDPPMA 63 seront réalisés.



OBJECTIF(S)

- ▶ Réaliser un suivi des opérations ;
- ▶ Renouveler et remettre à niveau les conventions avec les guides.



TABLEAU PRÉVISIONNEL

Prestations	2023	2024	2025	2026	2027
Internes	-	Réaliser les audits	Réaliser les audits	Réaliser les audits	Réaliser les audits
Externes	-	-	-	-	-



BUDGET

Missions	Coût unitaire	Durée	Coût total annuel
Réaliser les audits	1 Technicien : 500 €	5 jours	2 500 €

N°25

CRÉATION DE VIDÉOS DE PROMOTION DU LOISIR PÊCHE ET DES PARCOURS DANS LE 63



LOCALISATION

L'ensemble du département du Puy-de-Dôme.



CONTEXTE

Le Puy-de-Dôme concentre une grande diversité de milieux (lacs de montagne, ruisseaux, rivières de plaine, plans d'eau à cyprinidés) qui abrite plus d'une cinquantaine d'espèces piscicoles.



DESCRIPTION

Une vidéo pour promouvoir les richesses piscicoles du département va être réalisée. Aussi, de courtes vidéos sur les diverses missions de la FDPPMA 63 (AP, garderie, pêches électriques, etc.), ainsi que la présentation des parcours de pêche, seront créées et publiées sur nos réseaux sociaux.



OBJECTIF(S)

- ▶ Améliorer la promotion du loisir pêche dans le Puy-de-Dôme ;
- ▶ Promouvoir le territoire ;
- ▶ Promouvoir les parcours de pêche.



TABLEAU PRÉVISIONNEL

Prestations	2023	2024	2025	2026	2027
Internes	-	Réalisation et publication des vidéos			
Externes	-	-	-	-	-



BUDGET

Missions	Coût unitaire	Durée	Coût total annuel
Création et publication des vidéos	1 Technicien : 500 €	3 jours par mois	18 000 €



FINANCEMENTS ET PARTENAIRES



N°26

DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS ENTRE GUIDES, DÉTAILLANTS, AAPPMA ET FDPMA 63



LOCALISATION

L'ensemble du département du Puy-de-Dôme.



CONTEXTE

La FDPMA 63 compte une dizaine de guides de pêche partenaires, 8 détaillants de pêche et 45 AAPPMA dont 44 réciprocaires sur son territoire.



DESCRIPTION

- ▶ Une présentation des guides de pêche aux AAPPMA sera faite lors d'une Assemblée Générale de la Fédération ;
- ▶ Une journée d'échange va être mise en place pour que détaillants, guides de pêche et FDPMA 63 puissent échanger et partager leurs expériences ;
- ▶ La journée d'échange entre guides de pêche et FDPMA 63 va être reconduite.



OBJECTIF(S)

- ▶ Pérenniser la relation entre certains partenaires professionnels et la FDPMA 63 ;
- ▶ Développer le produit pêche autour des professionnels.



TABLEAU PRÉVISIONNEL

Prestations	2023	2024	2025	2026	2027
Internes	-	▶ Présentation des guides ▶ Réalisation des 2 journées d'échange	▶ Présentation des guides ▶ Réalisation des 2 journées d'échange	▶ Présentation des guides ▶ Réalisation des 2 journées d'échange	▶ Présentation des guides ▶ Réalisation des 2 journées d'échange
Externes	-	-	-	-	-



BUDGET

Missions	Coût unitaire	Durée	Coût total annuel
Animation des journées d'échange	1 Technicien : 500 €	3 jours	1 500 €

N°27

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT



LOCALISATION

FDPMA 63.



CONTEXTE

La création du SDDLDP a nécessité l'emploi d'un agent de développement. Sa mise en place et le développement des actions nécessiterait de pérenniser cette emploi.



DESCRIPTION

Embauche d'une personne afin d'animer le SDDLDP.



OBJECTIF(S)

- ▶ Rédiger et mettre en place le SDDLDP ;
- ▶ Renforcer le pôle développement ;
- ▶ Améliorer l'offre pêche.



TABLEAU PRÉVISIONNEL

Prestations	2023	2024	2025	2026	2027
Internes	Rédaction du SDDLDP	Animation du SDDLDP	Mise en place des actions	Mise en place des actions	Mise en place des actions
Externes	-	-	-	-	-



BUDGET

Missions	Coût unitaire	Durée	Coût total annuel
Rédaction et animation	1 Technicien	230 jours	65 000 €



FINANCEMENTS ET PARTENAIRES



N°28

CRÉATION D'UNE NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE



LOCALISATION

FDPMA 63.



CONTEXTE

La FDPMA 63 envisage la mise en place d'une identité visuelle, permettant ainsi de créer une identité reconnue de tous.



DESCRIPTION

- ▶ Ligne éditoriale ;
- ▶ Vêtements ;
- ▶ Goodies.



OBJECTIF(S)

- ▶ Se démarquer des autres FD tout en respectant la charte graphique de la FNPF ;
- ▶ Permettre une reconnaissance visuelle avec le contour du département.



TABLEAU PRÉVISIONNEL

Prestations	2023	2024	2025	2026	2027
Internes	Réfléchir à la ligne éditoriale	Créer la ligne	Mise en place	-	-
Externes	-	-	Flocage des vêtements	-	-



BUDGET

Missions	Coût unitaire	Durée	Coût total annuel
Réflexion et création	1 Technicien : 500 €	2 jours	1 000 €

N°29

DÉVELOPPER UN PARTENARIAT AVEC UNE MARQUE DE PÊCHE



LOCALISATION

L'ensemble du département du Puy-de-Dôme.



CONTEXTE

Les SAPL (Structure Associative de la Pêche de Loisir) font partie intégrante du monde économique de la pêche.



DESCRIPTION

La FDPMA 63 recherche un partenariat commercial avec une marque de pêche.



OBJECTIF(S)

- ▶ Formaliser un partenariat à l'ensemble des activités de la FDPMA 63 (AP, guidages gratuits, etc.) ;
- ▶ Acquérir une certaine reconnaissance de la part des adhérents ;
- ▶ Professionnaliser notre image.



TABLEAU PRÉVISIONNEL

Prestations	2023	2024	2025	2026	2027
Internes	Contact avec une marque	Formalisation sur des actions			
Externes	-	-	-	-	-



BUDGET (MOYENS HUMAINS, MATÉRIELS)

Missions	Coût unitaire	Durée	Coût total annuel
Contact avec une marque	1 Responsable : 650 €	5 jours	3 250 €
Formalisation sur des actions	1 Technicien : 500 €	3 jours	1 500 €

N°30 MAINTIEN ET CRÉATION DE PARCOURS DE PÊCHE SPÉCIFIQUES

LOCALISATION

L'ensemble du département du Puy-de-Dôme.

CONTEXTE

Le Puy-de-Dôme compte déjà différents types de parcours sur son territoire : halieutiques, labélisés, lacs en option, carpe de nuit, etc.

DESCRIPTION

De nouveaux parcours spécifiques [techniques, espèces (carpe, mouche)] vont être créés en rivières et plans d'eau. Afin de répondre aux attentes des pêcheurs modernes.

OBJECTIF(S)

- ▶ Faire évoluer l'offre de pêche dans le département ;
- ▶ Adapter aux attentes des adhérents.

TABLEAU PRÉVISIONNEL

Prestations	2023	2024	2025	2026	2027
Internes	-	Réflexion des parcours	Mise en place des parcours	Mise en place des parcours	Mise en place des parcours
Externes	-	-	Mise en place des parcours	-	-

BUDGET (MOYENS HUMAINS, MATÉRIELS)

Missions	Coût unitaire	Durée	Coût total annuel
Réflexion et mise en place des parcours	2 Techniciens : 500 €	10 jours	10 000 €

FINANCEMENTS ET PARTENAIRES



N°31 SENSIBILISER AUX ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT

LOCALISATION

L'ensemble du département du Puy-de-Dôme.

CONTEXTE

La Fédération compte 11 000 km de cours d'eau et de nombreux plans d'eau. À cause de nombreuses incivilités, certains se retrouvent plus ou moins pollués.

DESCRIPTION

La FDPMA 63 souhaite réaliser une (ou plusieurs) affiche(s) qui vont être créée(s) et diffusée(s) par différents canaux. Afin de sensibiliser la population à la pollution des berges et des rejets, dégradant le milieu naturel et les habitats de nombreuses espèces.

OBJECTIF(S)

- ▶ Sensibiliser la population ;
- ▶ Protéger le milieu naturel.

TABLEAU PRÉVISIONNEL

Prestations	2023	2024	2025	2026	2027
Internes	-	Réaliser des affiches	Réaliser des affiches	Réaliser des affiches	Réaliser des affiches
Externes	-	-	-	-	-

BUDGET

Missions	Coût unitaire	Durée	Coût total annuel
Réalisation des affiches Partage sur les réseaux sociaux	1 Technicien : 500 €	2 jours	1 000 €

FINANCEMENTS ET PARTENAIRES



N°32

AMÉLIORATION DE LA COMMUNICATION



LOCALISATION

L'ensemble du département du Puy-de-Dôme.



CONTEXTE

Deux personnes sont en charge de la communication, mais elles ne sont pas employées uniquement sur cette tâche. De nombreuses actions sont menées par la FDPPMA 63 dans différents pôles : technique, développement, garderie, mais elles restent assez méconnues des adhérents.



DESCRIPTION

Un plan de communication va être établi afin de gérer au mieux ce dernier sur le site et les réseaux sociaux. De nouvelles actions d'informations vont être mises en place (ex : mail).



OBJECTIF(S)

- ▶ Améliorer la communication générale ;
- ▶ Promouvoir les actions accomplies par la FDPPMA 63 ;
- ▶ Structurer notre communication.



TABLEAU PRÉVISIONNEL

Prestations	2023	2024	2025	2026	2027
Internes	-	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réaliser le plan de communication ▶ Réaliser et partager du contenu régulièrement 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre à jour le plan de communication ▶ Réaliser des publications régulières 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre à jour le plan de communication ▶ Réaliser des publications régulières 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre à jour le plan de communication ▶ Réaliser des publications régulières
Externes	-	-	-	-	-



BUDGET (MOYENS HUMAINS, MATÉRIELS)

Missions	Coût unitaire	Durée	Coût total annuel
Réaliser le plan de communication	1 Responsable : 650 €	2 jours	1 300 €
Réaliser et partager du contenu régulièrement	1 Technicien : 500 €	4 jours par mois	24 000 €



FINANCEMENTS ET PARTENAIRES



N°33

FIDÉLISATION DES ADHÉRENTS



LOCALISATION

L'ensemble du département du Puy-de-Dôme.



CONTEXTE

Les réseaux sociaux sont devenus un moyen de communication très courant entre les pêcheurs, mais pas que.



DESCRIPTION

La FDPPMA 63 va reposer les photos/stories postées par les pêcheurs du département. Sur le site de la FDPPMA 63, un onglet « galerie », avec les prises des pêcheurs va être créé. La création de concours mensuels va être réalisée. Sous différentes formes, chaque mois, un concours photo, un questionnaire, des challenges, etc, vont paraître sur les réseaux sociaux de la FDPPMA 63, avec à la clé des lots.



OBJECTIF(S)

- ▶ Développer les liens avec les adhérents.



TABLEAU PRÉVISIONNEL

Prestations	2023	2024	2025	2026	2027
Internes	-	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Créer les jeux concours ▶ Trouver les lots ▶ Reposter les publications ▶ Alimenter la galerie 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Créer les jeux concours ▶ Trouver les lots ▶ Reposter les publications ▶ Alimenter la galerie 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Créer les jeux concours ▶ Trouver les lots ▶ Reposter les publications ▶ Alimenter la galerie 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Créer les jeux concours ▶ Trouver les lots ▶ Reposter les publications ▶ Alimenter la galerie
Externes	-	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Offrir du matériel et des goodies ▶ Poster leur prise sur leurs réseaux en taguant la FDPPMA 63 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Offrir du matériel et des goodies ▶ Poster leur prise sur leurs réseaux en taguant la FDPPMA 63 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Offrir du matériel et des goodies ▶ Poster leur prise sur leurs réseaux en taguant la FDPPMA 63 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Offrir du matériel et des goodies ▶ Poster leur prise sur leurs réseaux en taguant la FDPPMA 63



BUDGET

Missions	Coût unitaire	Durée	Coût total annuel
Créer le concours Trouver des lots Vérifier les conditions	1 Technicien : 500 €	1 demi journée par mois	3 000 €



FINANCEMENTS ET PARTENAIRES

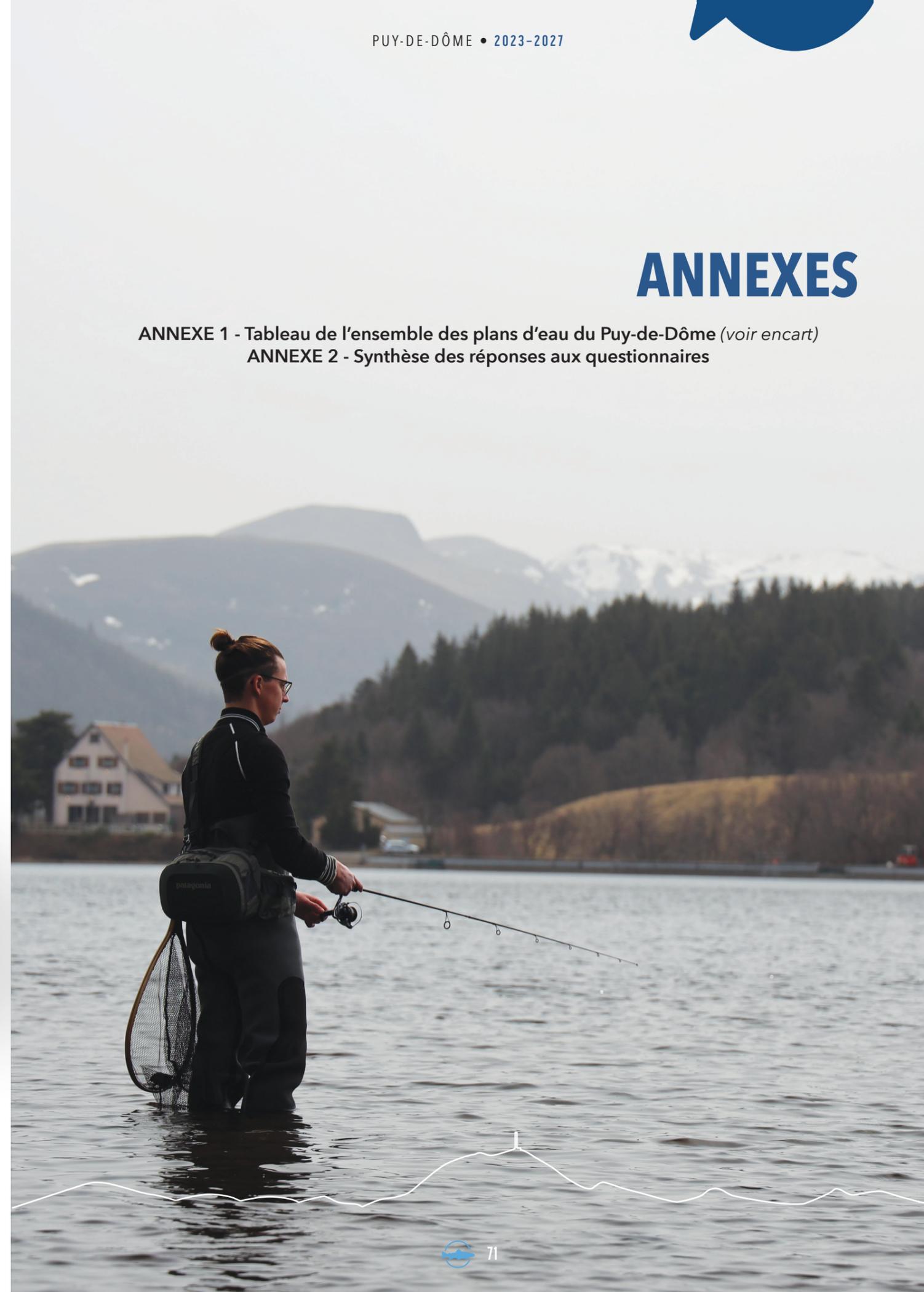


GLOSSAIRE

AAPPMA	Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
ADAPAEF	Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets
AE	Agence de l'Eau
AP	Atelier Pêche
APA	Atelier Pêche Adulte
APN	Atelier Pêche Nature
ASR	Association Saumon Rhin
BGM	Bretagne Grands Migrateurs
BV	Bassin Versant
CA	Conseil d'Administration
CD	Conseil Départemental
CEN	Conservatoire d'Espaces Naturels
CT	Contrat Territorial
DDT	Direction Départementale des Territoires
DP	Domaine Public
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ENS	Espace Naturel Sensible
EPIC	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
FD	Fédération Départementale
FDPPMA	Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
FFPS	Fédération Française des Pêches Sportives
FNPF	Fédération Nationale pour la Pêche en France
GIFAP	Groupement de l'Industrie Française d'Articles de Pêche
GPP	Gardes Pêche Particuliers
GPPFB	Garde de Pêche Particuliers Fédéraux Bénévoles
HMUC	Hydrologie Milieux Usages Climat
LOGRAMI	Loire Grands Migrateurs
LPO	Ligue pour la Protection des Oiseaux
MIGADO	Migrateurs Garonne Dordogne
MIGAPI	Migrateurs Artois Picardie
MIGRADOUR	Migrateurs Adour
MRM	Migrateurs Rhône Méditerranée
MRP	Maladie Rénale Proliférative
OFB	Office Français de la Biodiversité
ONF	Office National des Forêts
OT	Office de Tourisme
PDPG	Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicole
PGP	Plan de Gestion Piscicole
PKD	Proliférative Kidney Disease
PNR	Parc Naturel Régional
PTGE	Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAPL	Structures Associatives de la Pêche de Loisir
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDDL	Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche
SEINORMIGR	Seine-Normandie-Nord Migrateurs
SNDLP	Schéma National de Développement du Loisir Pêche

ANNEXES

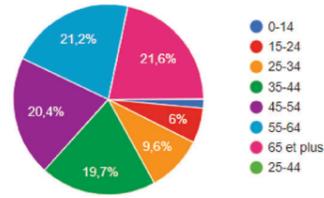
ANNEXE 1 - Tableau de l'ensemble des plans d'eau du Puy-de-Dôme (voir encart)
ANNEXE 2 - Synthèse des réponses aux questionnaires



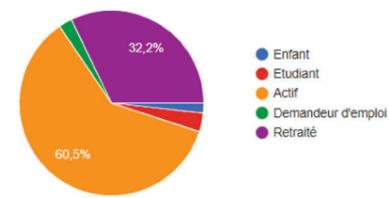
ANNEXE 2 - SYNTHÈSE DES RÉPONSES AUX QUESTIONNAIRES

QUESTIONNAIRES Première partie

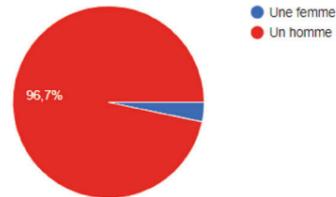
1.1 Quel est votre âge ?



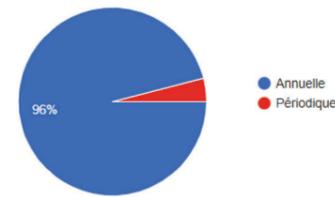
1.3 À quelle catégorie appartenez-vous ?



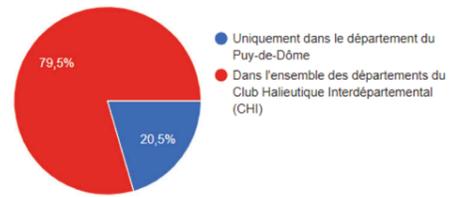
1.1 Vous êtes ?



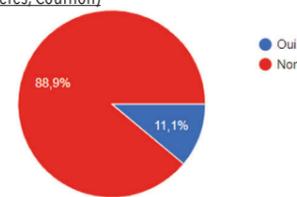
1.4 Quel type de carte possédez-vous ?



1.6 Votre carte vous permet-elle de pêcher ?

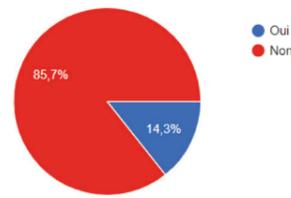


1.7 Possédez-vous une ou plusieurs option(s) sur votre carte ? (Guéry, Servières, Cournon)

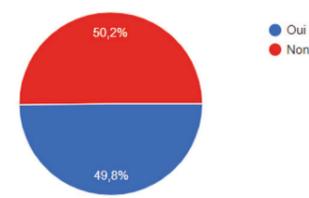


QUESTIONNAIRES Deuxième partie

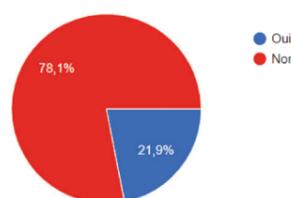
2.1 Vous impliquez-vous dans la gestion d'une Structure Associative de la Pêche de Loisir ? (Conseil d'administration d'une AAPPMA, conseil d'administration de la Fédération Pêche, etc.)



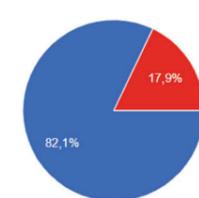
2.3.1 Êtes-vous informé des actions de votre AAPPMA ?



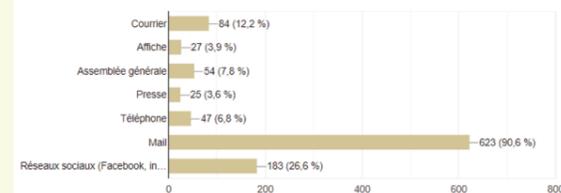
2.2 Participez-vous aux actions d'une AAPPMA ?



2.3.2 Si non, le souhaitez-vous ?

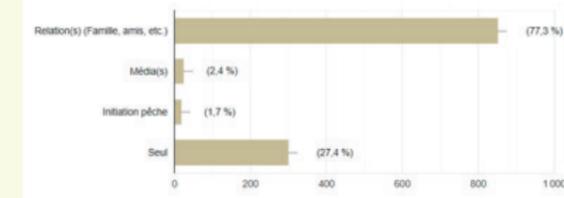


2.3.3 Si vous avez répondu à la question précédente, par quel(s) moyen(s) souhaiteriez-vous être informé ?

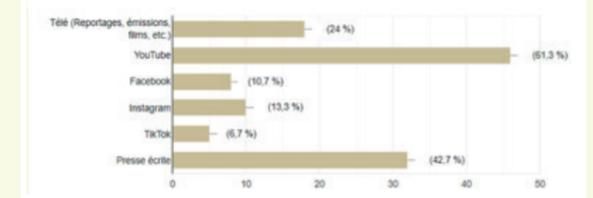


QUESTIONNAIRES Troisième partie

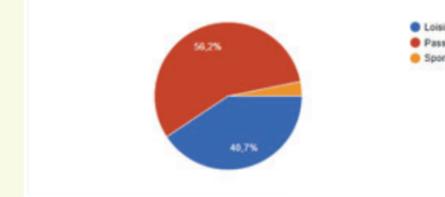
3.1.1 Comment êtes-vous venu à la pêche ?



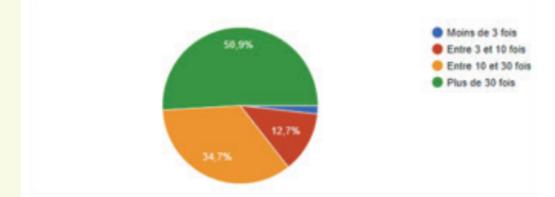
3.1.2 Si vous êtes venu à la pêche par les médias, dites-nous par lesquels ?



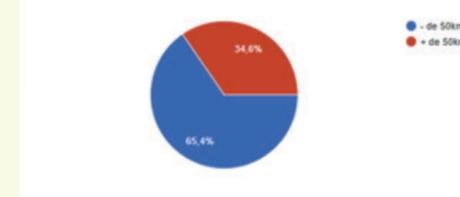
3.2 Quelle est votre pratique/vision de la pêche ?



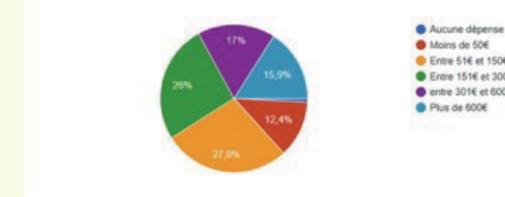
3.3 A quelle fréquence allez-vous à la pêche ? (Par an)



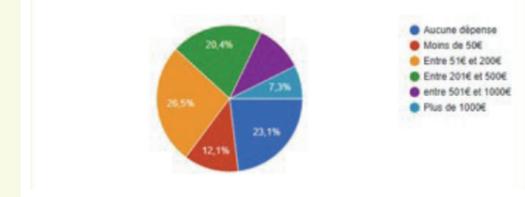
3.4 En moyenne, à quelle distance de votre domicile allez-vous pêcher ?



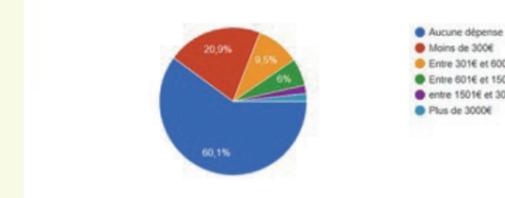
3.5.1 Hors coût de la carte de pêche, combien dépensez-vous par an ? - En matériel de pêche



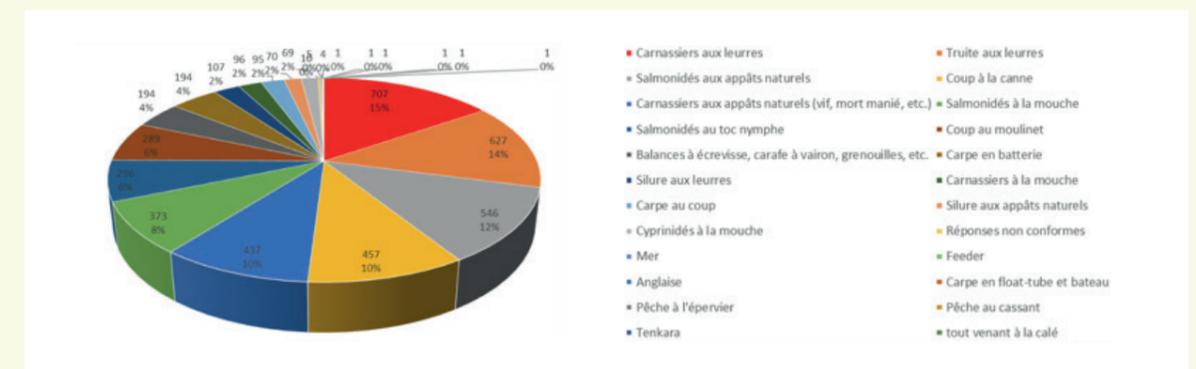
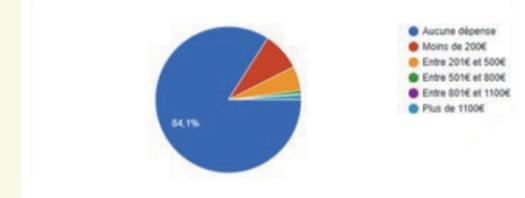
3.5.3 Hors coût de la carte de pêche, combien dépensez-vous par an ? - En frais de déplacements, restauration et nuitées



3.5.2 Hors coût de la carte de pêche, combien dépensez-vous par an ? - En matériel de nautisme (bateau, float-tube, etc.)



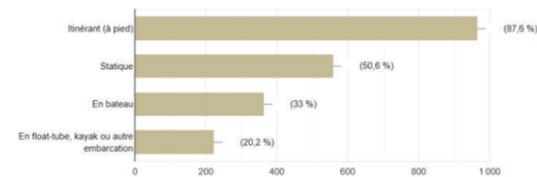
3.5.4 Hors coût de la carte de pêche, combien dépensez-vous par an ? - En prestation de pêche (guidage, etc.)



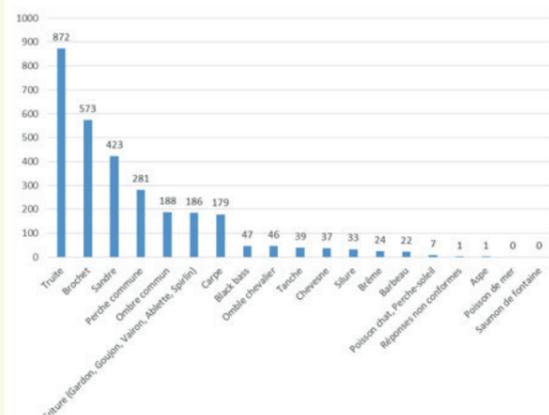
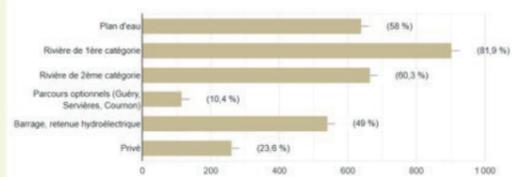
QUESTIONNAIRES

Troisième partie

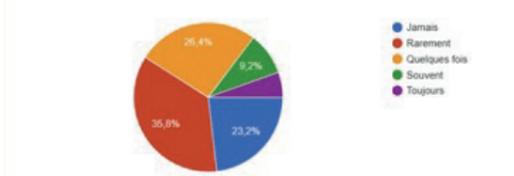
3.8 Quel mode de pêche pratiquez-vous ?



3.10 Dans quel(s) lieu(x) pratiquez-vous la pêche ?



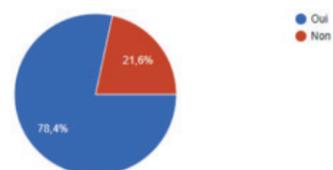
3.11 Conservez-vous du poisson ?



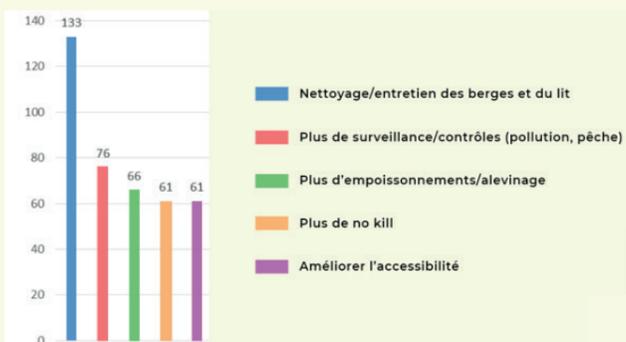
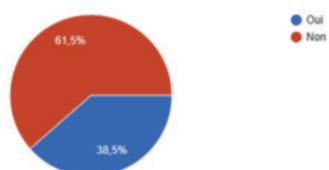
QUESTIONNAIRES

Quatrième partie

4.1 L'accessibilité aux parcours est-elle convenable selon vous ?



4.2 Les ressources piscicoles sont-elles suffisantes selon vous ?



QUESTIONNAIRES

Cinquième partie

Dans cette partie portant sur la qualité de notre offre de pêche (parcours, carpe de nuit, etc). Une grande majorité des résultats était "Aucun avis", mais si l'on enlève cette part de résultats, on note une satisfaction majoritaire de l'offre de pêche actuelle dans le département.

QUESTIONNAIRES

Sixième partie

6.2.2 AVEZ-VOUS DES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATIONS ET/OU DES ATTENTES VIS-À-VIS DE LA FÉDÉRATION DE PÊCHE 63 ?





ALUMA *Craft*

SDDL P 63

SCHÉMA
DÉPARTEMENTAL
DE DÉVELOPPEMENT
DU LOISIR PÊCHE
DU PUY-DE-DÔME

2023-2027



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE
PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU
AQUATIQUE DU PUY-DE-DÔME

14 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat Sud
63370 LEMPDES
Tél. +33 (0)4 73 92 56 29
accueil@peche63.com

www.peche63.com

